

Panorama de la pauvreté à La Réunion

Une forte pauvreté et des fragilités territoriales liées
à l'insertion professionnelle et à la situation familiale

Insee Dossier La Réunion

n°7

Octobre 2023



Coordination

Direction générale de l'Institut
national de la statistique et des
études économiques –
Département de l'Action régionale

Directeur de la publication

Loup Wolff

Rédacteur en chef

Ravi Baktavatsalou

Auteurs

Département de l'Action régionale :
Mathilde Gerardin

Pôle Conseil-expertise mutualisé :

Armelle Bolusset
Geneviève Burel
Pierre-Olivier Lemaire
Jean-François Thillet
Vincent Vallès

Service Études et diffusion de La Réunion:

Marina Robin
Édouard Fabre

Contact presse

06 92 44 83 58

Éditeur

Institut national de la statistique et
des études économiques
88 avenue Verdier,
92541 MONTROUGE CEDEX
www.insee.fr

ISSN : 2275-4318

ISSN en ligne : 2272-3765

© Insee La Réunion 2023

En collaboration avec la Délégation interministérielle à la
prévention et lutte contre la pauvreté et le Commissaire à la
lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de La Réunion

Avant-propos

En 2024, le Pacte des solidarités prendra la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec la volonté de s'appuyer dans chaque territoire sur une information aussi complète que possible des différentes problématiques que rencontrent les personnes en situation de précarité ou dans une situation proche.

Afin de rassembler les éléments de connaissance statistique existants, de les mettre en perspective et d'outiller la décision des institutions sociales, le ministère des Solidarités s'est associé à l'Insee pour la publication dans chaque région d'un panorama des situations de pauvreté. Inspirés d'une méthodologie développée en Normandie, ces panoramas servent de socle à la préparation des contractualisations de lutte contre la pauvreté - les Pactes locaux des solidarités - entre l'État, les départements et les métropoles avec le concours des organismes de sécurité sociale et associations.

Ces panoramas sont particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques de pauvreté et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées à des échelles régionales, départementales et également locales au niveau des EPCI, permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Par ailleurs, afin de mieux comprendre l'enchevêtrement des problématiques qui touchent les personnes pauvres, une analyse novatrice autour de six profils-type caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté selon l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc.

Cette démarche multidimensionnelle est convergente avec celle du Pacte des solidarités qui se développe autour de quatre axes prioritaires que sont la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge, l'insertion des plus précaires dans l'emploi, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et enfin l'accompagnement dans la transition écologique pour en assurer le caractère solidaire.

À La Réunion, ce panorama est le fruit d'un travail partenarial entre la direction interrégionale de l'Insee et le préfet de Région, représenté par la Commissaire à la lutte contre la pauvreté. Il offre une approche statistique au service du diagnostic territorial mené localement. En effet, seul le croisement des données et des expériences de terrain, permettra de co-construire avec l'ensemble des partenaires concernés le futur Pacte des solidarités.

Ce Pacte, en plus des quatre axes prioritaires, s'articulera autour de sept enjeux Outre-mer qui répondront pleinement aux spécificités et besoins du territoire en impulsant une dynamique renouvelée par rapport à la convention sur la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette dernière a permis, sur la période 2019 - 2023, de mobiliser près de 37 millions d'euros en faveur de La Réunion dans ce cadre partenarial État/Conseil départemental. Territoire expérimentateur depuis fin 2018, les crédits délégués au niveau local ont permis le financement de près de 300 actions portées par environ 150 acteurs.

Avec 36 % de la population qui vit encore sous le seuil de pauvreté monétaire en 2020, un taux de chômage toujours supérieur de 10 points à la moyenne hexagonale, un quart des jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi ni en études, plus de 100 000 allocataires du RSA et plus de 30 000 demandes de logements sociaux, un véritable défi s'offre à nous avec la nouvelle génération du Pacte local des solidarités pour poursuivre la lutte contre la pauvreté et permettre à chacun et chacune de nos concitoyens de vivre dignement.

**Le Préfet de
la région Réunion**

Jérôme FILIPPINI

**Le Directeur interrégional de
l'Insee La Réunion-Mayotte**

Loup WOLFF

Synthèse

Le concept de pauvreté ne fait pas l'objet d'une définition unique. Être pauvre, ce n'est pas seulement vivre avec des revenus faibles, inférieurs à un seuil donné (pauvreté au sens monétaire). C'est également ne pas être en mesure de couvrir les dépenses liées à un certain nombre d'éléments de la vie courante considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir des conditions de vie acceptables (pauvreté au sens de la privation matérielle et sociale). La pauvreté peut aussi être mesurée par la perception d'aides sociales spécifiques (pauvreté institutionnelle). Cependant, ces approches ne sont pas toutes mobilisables au niveau régional, *a fortiori* à un niveau géographique plus fin.

Seule l'approche monétaire permet une analyse fine d'un point de vue géographique, à un niveau régional ou infra-régional. Elle est par ailleurs relativement standardisée et commune à de nombreux pays. Selon cette approche, en 2020, 36 % des habitants de La Réunion vivent sous le seuil de pauvreté. La pauvreté est un peu plus élevée à l'est de l'île (43 % à la Cirst) et un peu moindre au nord et à l'ouest (32 % à la Cinor et au TCO). La pauvreté est bien plus prégnante à La Réunion : elle y est 2,5 fois plus élevée que dans l'Hexagone (14 %). La Réunion fait ainsi partie des régions et départements de France les plus concernés, derrière Mayotte et la Guyane. Le taux de pauvreté monétaire baisse cependant sur l'île : -11 points entre 2007 et 2020, dont -5 points depuis 2015.

Si la pauvreté monétaire est plus fréquente à La Réunion qu'en moyenne nationale, elle y est également un peu plus « intense » : le niveau de vie médian des ménages pauvres est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des ménages de l'Hexagone vivant sous le seuil de pauvreté. Cet écart est accentué dans un contexte où le coût de la vie est plus élevé à La Réunion. La population pauvre est fortement dépendante des prestations sociales, qui constituent la majorité de leurs revenus (57 %), devant les revenus d'activité (22 %). Sans les prestations sociales, le taux de pauvreté serait encore plus élevé (50 %).

À La Réunion comme au niveau national, les ménages jeunes et les familles monoparentales sont les plus touchés par la pauvreté. Ainsi, 51 % des ménages de moins de 30 ans sont pauvres. Le taux de pauvreté diminue ensuite avec l'âge : la pauvreté concerne 29 % des ménages de 60 à 74 ans. Toutefois, aux âges les plus avancés, à 75 ans ou plus, la pauvreté monétaire reste élevée sur l'île (36 %), alors qu'elle est au plus bas dans l'Hexagone. En effet, à La Réunion les pensions de retraite figurent parmi les plus faibles de France. Les familles monoparentales sont également touchées par la pauvreté à La Réunion (52 %). Le plus souvent, il s'agit de mères de famille élevant seules leur(s) enfant(s), ce qui conduit les femmes à être globalement plus touchées par la pauvreté, comme partout en France. Cependant, lorsqu'elles vivent seules, les femmes sont un peu moins concernées par la pauvreté (43 %) que les hommes seuls (45 %).

Parmi les ménages réunionnais en situation de pauvreté monétaire, six profils peuvent être identifiés, représentatifs de la diversité de leurs situations vis-à-vis de l'emploi, leur âge ou le fait qu'ils soient propriétaires ou locataires de leur logement.

Près de 23 % des ménages pauvres sont des ménages retraités davantage constitués, comme ailleurs en France, de personnes vivant seules. Ces ménages sont majoritairement propriétaires de leur logement et résident plus souvent que les autres ménages pauvres dans les intercommunalités de la Civis et du TCO. Environ 11 % des ménages pauvres sont insérés dans l'emploi, mais leurs revenus sont trop faibles au regard de leurs charges familiales pour sortir de la pauvreté. Ils sont un peu moins nombreux que dans l'Hexagone car le taux d'emploi est plus faible à La Réunion. Quatre autres types de ménages regroupent des ménages plutôt éloignés du marché du travail et dont les ressources proviennent majoritairement de prestations sociales. D'une part, il s'agit de ménages jeunes de moins de 30 ans (9 % des ménages pauvres). Ce type de ménages est majoritairement constitué de jeunes mères de familles monoparentales, alors que dans l'Hexagone il s'agit essentiellement de personnes vivant seules. D'autre part, 18 % des ménages pauvres réunionnais sont des ménages propriétaires de leur logement, âgés entre 50 et 74 ans et non insérés dans l'emploi. Ces ménages disposent du niveau de vie le plus faible et résident plus souvent dans le sud de l'île, à la Civis et à la Casud. Les deux derniers profils de ménages pauvres correspondent à des ménages locataires, soit dans le parc privé (20 %), soit dans le social (19 %). Leurs revenus sont composés principalement de prestations sociales.

La situation de précarité des ménages pauvres peut être renforcée par le fait d'habiter dans un territoire exposé à différentes fragilités économiques et sociales. Ces fragilités potentielles sont appréhendées ici au niveau des intercommunalités, à travers sept thèmes : l'insertion professionnelle, le niveau de formation initiale, le logement, les situations familiales, la mobilité, l'accès aux soins et l'accès aux services publics. Au regard, du niveau national, les EPCI de La Réunion sont très fragiles en termes d'insertion professionnelle de leurs habitants et de situations familiales potentiellement vecteurs de précarité : ils font partie des 10 % des EPCI français les plus concernés par ces problématiques. Les EPCI de La Réunion sont considérés comme fragiles au regard de la problématique du logement, en raison notamment d'une suroccupation élevée des logements des ménages pauvres sur l'ensemble de l'île. Les EPCI sont également fragiles du point de vue de la problématique de la formation initiale, notamment du fait de la part élevée des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus. En revanche, par rapport à l'ensemble des EPCI de France, les EPCI de l'île ne présentent pas de fragilité au regard de l'accès aux soins et de la problématique de la mobilité, professionnelle ou même de l'éloignement des équipements et services nécessaires à la vie quotidienne.

Sommaire

Avant propos	3
Synthèse	4
Introduction : quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?	6
En 2020, 36 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté monétaire	8
La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques	14
Des fragilités sociales et économiques renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires	22
Annexe 1 - La pauvreté monétaire au sein des EPCI	40
Annexe 2 - La pauvreté monétaire au sein des quartiers prioritaires de la ville	46
Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus	48

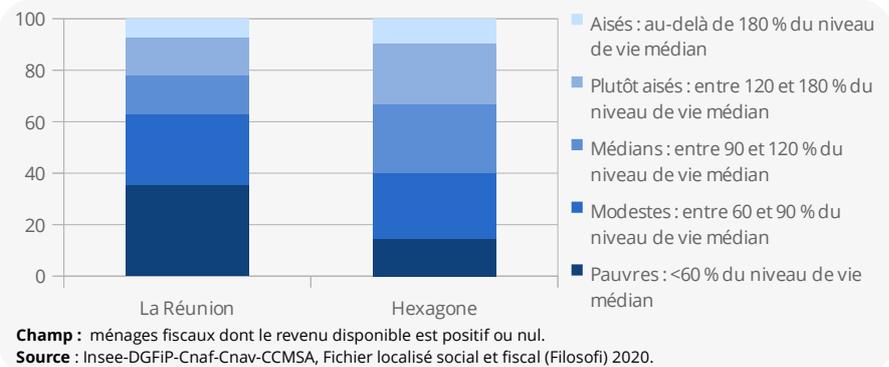
Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle peut être assimilée à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux, à de faibles niveaux de revenus ou à une situation d'exclusion sociale. L'Union européenne privilégie une définition relative de la pauvreté. D'après la définition adoptée par le Conseil des ministres du 19 décembre 1984, sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

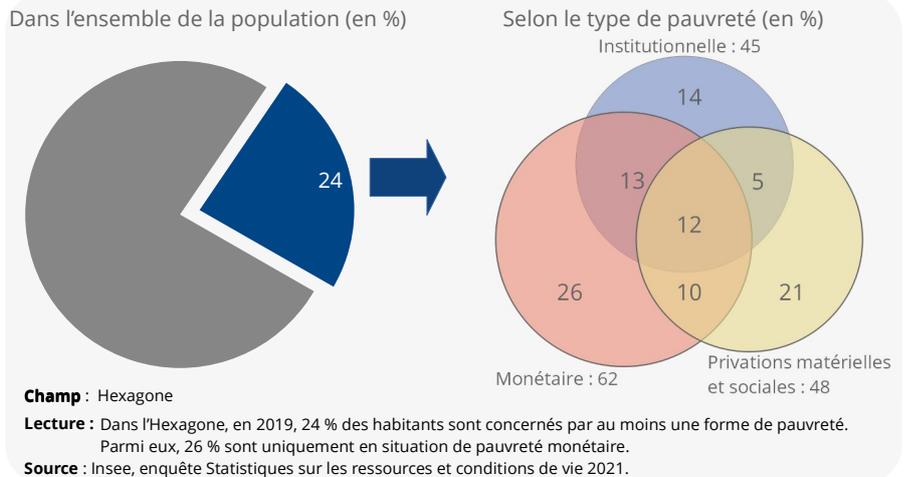
Pour mesurer la pauvreté, l'approche la plus fréquente est l'approche monétaire, selon laquelle, être pauvre, correspond au fait d'avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. **La pauvreté monétaire** est ainsi une mesure relative de la pauvreté. Un seuil à 60 % du **niveau de vie médian** est retenu au sein des pays de l'Union européenne. En France en 2020, d'après le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosophi), ce seuil équivaut à un revenu disponible de 1 120 euros par mois et par unité de consommation. Ce montant correspond par exemple à 1 120 euros pour une personne occupant seule son logement, 1 680 euros pour un couple sans enfant, et 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. D'après cette définition, 36 % de la population réunionnaise est pauvre en 2020, contre 14 % des habitants de l'Hexagone ▶ **figure 1**.

Au-dessus du seuil de pauvreté mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian de l'Hexagone, les personnes dites « modestes » représentent 27 % de la population de La Réunion, soit une part comparable à celle dans l'Hexagone (26 %). En haut de l'échelle des niveaux de vie, 7 % de la population réunionnaise est qualifiée d'« aisée », avec un niveau de vie près de deux fois supérieur au niveau de vie médian. Dans l'Hexagone, cette part est plus élevée (10 %).

▶ 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



▶ 2. Part de la population concernée par au moins l'une des formes de pauvreté



La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. Au niveau de l'Union européenne, l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) permet de mesurer les différentes dimensions de la pauvreté qui ne se recouvrent que partiellement. La population dite en situation de pauvreté institutionnelle, c'est-à-dire percevant un minimum social, ne correspond ainsi pas parfaitement à celle en situation de pauvreté monétaire. Elle ne correspond pas non plus à la population qui subit des privations matérielles et

sociales importantes, en étant dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur les 13 considérées comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. Dans l'Hexagone, 24 % de la population est touchée par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté ▶ **figure 2**. Parmi ces personnes, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire, et de privations matérielles et sociales.

À La Réunion, il est aussi possible de compléter l'approche monétaire de la pauvreté par celle relative aux privations matérielles et sociales [Robin, 2022]. Ainsi, quatre Réunionnais sur dix sont en situation de privations matérielles et sociales et trois sur dix cumulent les deux formes de pauvreté.

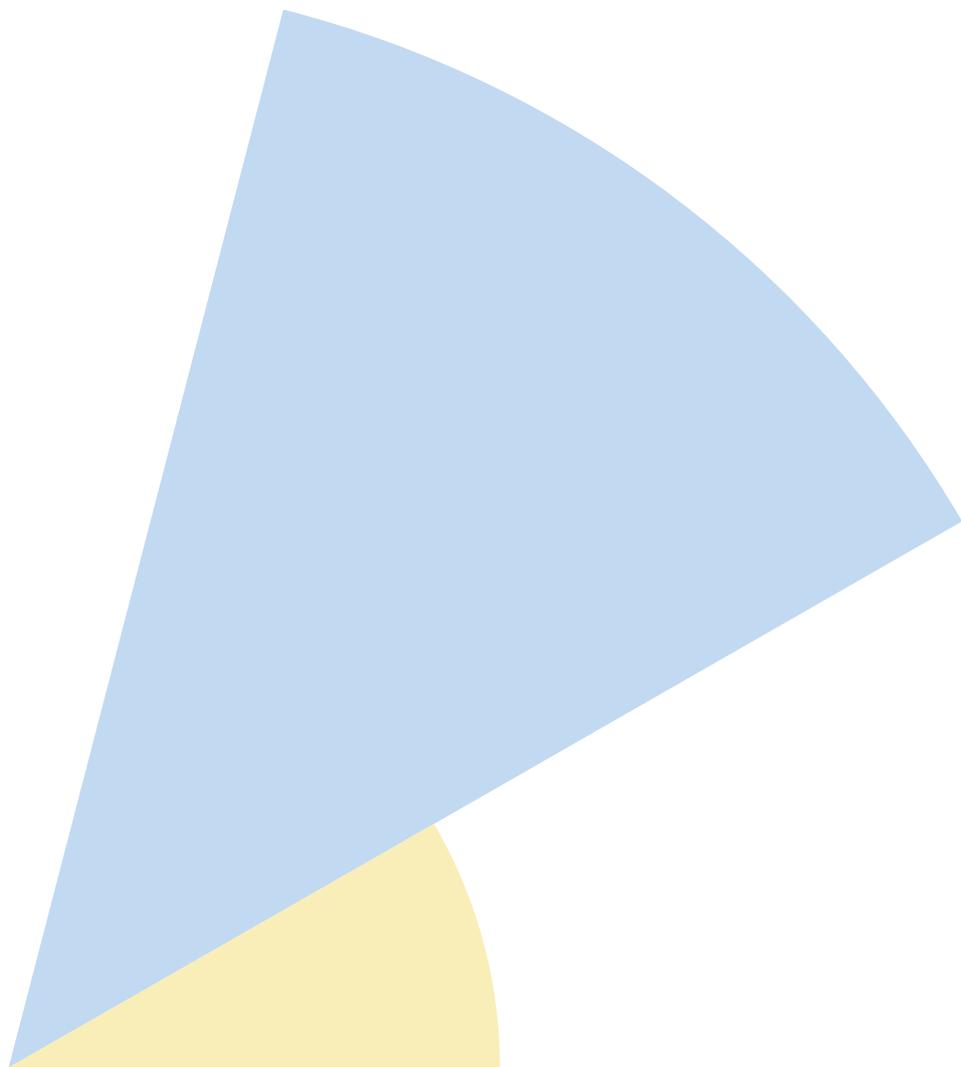
Le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) permet depuis 2012 d'appréhender la pauvreté monétaire à un niveau territorial fin.

Cet *Insee Dossier* exploite la richesse de cette source afin de caractériser la pauvreté à La Réunion, jusqu'à l'échelle des intercommunalités, en s'appuyant notamment sur des données socio-démographiques (âge, type de ménage, type de commune de résidence, etc.). Pour rendre compte de la diversité des situations pouvant relever de la pauvreté monétaire, six profils de ménages pauvres ont été identifiés.

Par ailleurs, différentes fragilités économiques et sociales peuvent contribuer à renforcer la précarité des ménages pauvres.

Certaines de ces fragilités sont assez directement liées à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, etc.), tandis que d'autres en sont plus indépendantes ou contextuelles (difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, etc.). L'analyse d'indicateurs caractérisant ces fragilités permet d'apporter un éclairage sur le cumul de difficultés que peuvent connaître les ménages, notamment ceux en situation de pauvreté monétaire.

En 2020, 36 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté monétaire



En 2020, 36 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté monétaire

En 2020, 36 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté monétaire. La Réunion fait ainsi partie des régions et des départements de France où la pauvreté est la plus répandue, derrière Mayotte et la Guyane. De plus, le niveau de vie des ménages pauvres réunionnais est l'un des plus faibles de France, après Paris et sa petite couronne. Un ménage jeune sur deux et une famille monoparentale sur deux sont pauvres à La Réunion : comme ailleurs en France, ce sont les populations les plus touchées. La pauvreté est plus présente dans l'intercommunalité de l'Est de l'île. La population pauvre est fortement dépendante des prestations sociales, qui constituent 57 % de leurs revenus. Sans les effets de la redistribution, la pauvreté serait encore plus notable et toucherait 50 % de la population.

En 2020 à La Réunion, selon la source Filosofi, 36 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2020, il équivaut à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Ces données portent sur la plus grande partie de la population réunionnaise, les « ménages fiscaux ordinaires ».

Cependant, elles ne prennent pas en compte certaines populations susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme les résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 1 % de la population recensée de la région, ou les sans-abris.

La Réunion fait partie des régions où le taux de pauvreté est le plus élevé

► **figure 1.** En 2020, il est 2,5 fois plus élevé que dans l'Hexagone (14 %). En 2017, selon la source Budget de famille, le taux de pauvreté sur l'île est le troisième plus élevé des cinq départements et régions d'Outre-mer (Drom) après la Guyane et Mayotte.

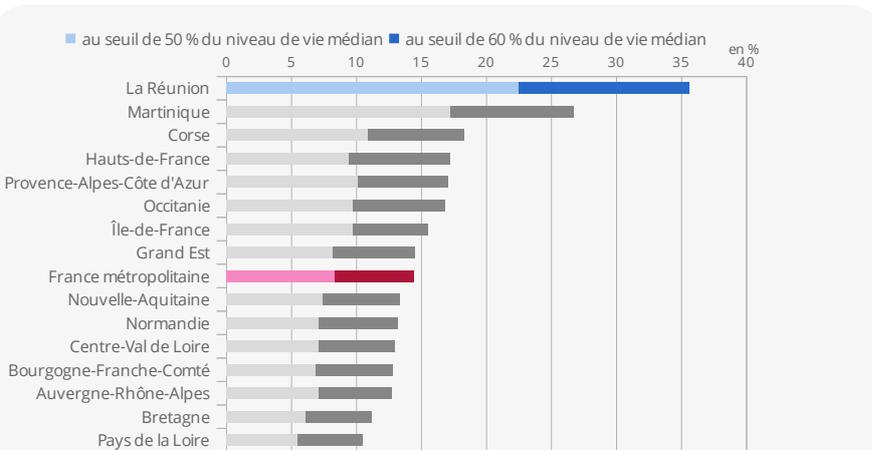
Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté à La Réunion reste largement supérieur à la moyenne nationale : 22 % de personnes pauvres selon la source Filosofi, contre 8 % dans l'Hexagone.

Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté.

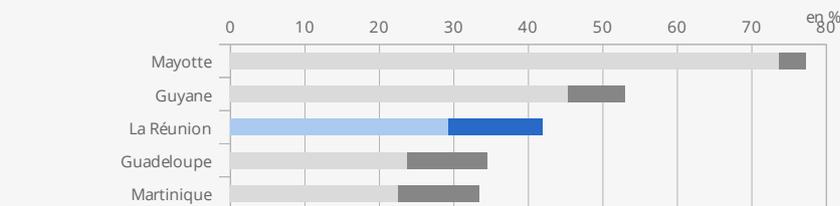
Il s'établit pour La Réunion à 10 450 euros annuels UC, contre 10 740 euros pour la population pauvre vivant dans l'Hexagone. Cet écart a, en termes de pouvoir d'achat, un impact d'autant plus fort que le coût de la vie est plus élevé à La Réunion [Duc, L'Hour et Mekkaoui ; 2023].

Le niveau de vie médian des personnes en situation de pauvreté est 1,6 fois inférieur à celui de l'ensemble de la population de la région (16 520 euros par an et par UC). Le niveau de vie médian des personnes pauvres de La Réunion est proche de celui de l'Île-de-France (10 340), le niveau le plus faible de l'Hexagone.

► 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Note : du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DROM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DROM et de comparer ces territoires entre eux. Les données issues de Filosofi et de BDF ne peuvent pas être directement comparées car elles n'obéissent pas aux mêmes règles de construction. Le niveau de vie d'un ménage estimé à partir de BDF rapporte le revenu déclaré par le ménage lors de l'enquête. Dans le cadre de Filosofi, les données sont issues de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale et sociale ► **sources.** Par ailleurs, selon la source Filosofi, le taux de pauvreté a baissé à La Réunion ; il était de 38 % en 2017.

Source : Insee, Enquête Budget de famille 2017 (extension DROM).

Une pauvreté élevée, un peu plus forte qu'aux Antilles mais moindre qu'en Guyane et qu'à Mayotte

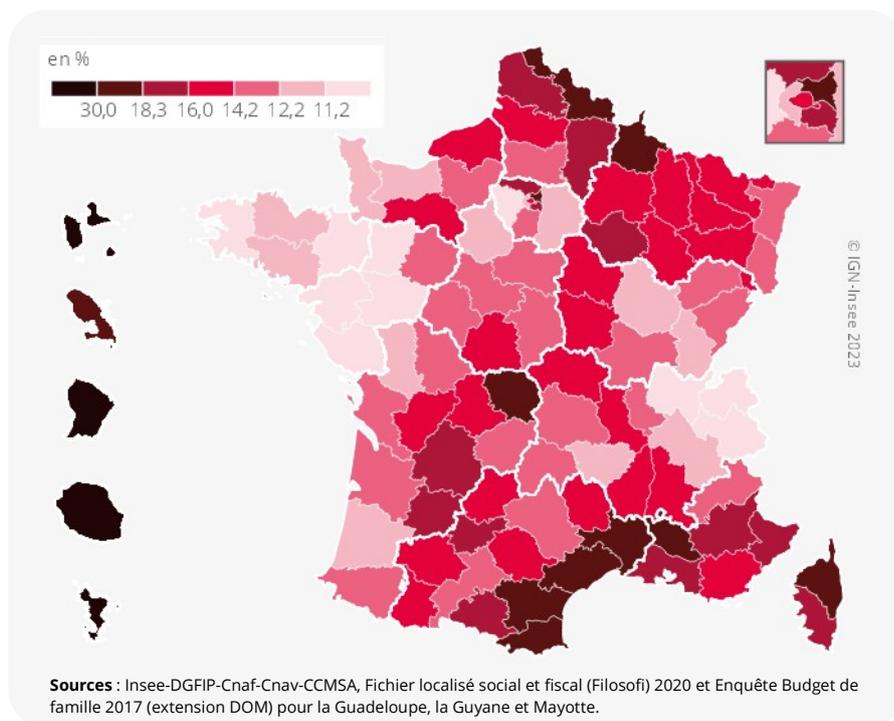
En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'Outre-mer et en Seine-Saint-Denis (taux de pauvreté supérieurs à 25 %), ainsi que dans les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18 % et 21 %).

À l'inverse, dans un quart des départements, le taux de pauvreté est inférieur à 12 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

En 2020, La Réunion est le département au taux de pauvreté le plus élevé parmi les 98 départements couverts par la source Filosofi (36 %).

En 2017, selon la source Budget de famille, le taux de pauvreté de La Réunion (42 %) est plus faible que celui de la Guyane (53 %) et de Mayotte (77 %) mais plus élevé que celui de la Guadeloupe (35 %) et de la Martinique (33 %).

▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

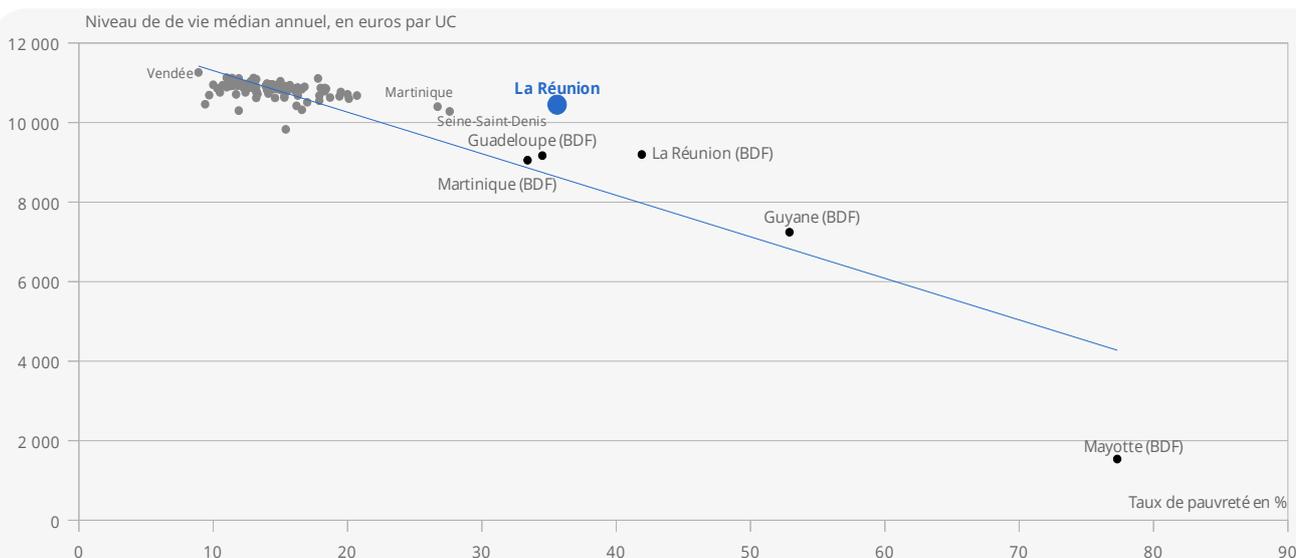


À La Réunion, les personnes pauvres ont un niveau de vie légèrement supérieur à celles résidant à Paris et dans sa petite couronne

À La Réunion, comme dans les départements du reste du territoire national, un taux de pauvreté élevé s'accompagne d'un faible niveau de vie médian des personnes pauvres ▶ **figure 3**. À La Réunion, le niveau de vie médian de la population pauvre est de 10 450 euros par an et par UC.

Dans l'Hexagone, les personnes pauvres ont un niveau de vie médian inférieur dans seulement quatre départements situés en Île-de-France : Paris (9 830 euros par an et par UC), la Seine-Saint-Denis (10 280), les Hauts-de-Seine (10 300) et le Val-de-Marne (10 320). La pauvreté y est plus intense qu'à La Réunion, mais elle est moins fréquente : les taux de pauvreté de ces départements oscillent entre 12 % et 28 %.

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



Lecture : à La Réunion, en 2020, le taux de pauvreté est de 36 % (42 % en 2017 selon la source BDF) et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 450 euros par UC (9 200 euros selon la source BDF). Sur l'ensemble des départements français, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 et Enquête Budget de famille 2017 (extension DROM).

La pauvreté touche la moitié des ménages jeunes et des familles monoparentales

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, il atteint 51 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 29 % pour ceux dont le référent est âgé de 60 à 74 ans ou plus ▶ **figure 4**.

Les ménages de 75 ans ou plus sont davantage touchés par la pauvreté que ceux âgés de 40 à 74 ans. En effet, même s'ils disposent plus souvent d'un patrimoine immobilier ou financier, qui peut constituer une source de revenus, leurs pensions de retraites sont parmi les plus faibles des régions de France [Seguin, 2022]. Dans l'Hexagone au contraire, les ménages seniors sont moins fréquemment en situation de pauvreté que les jeunes ménages.

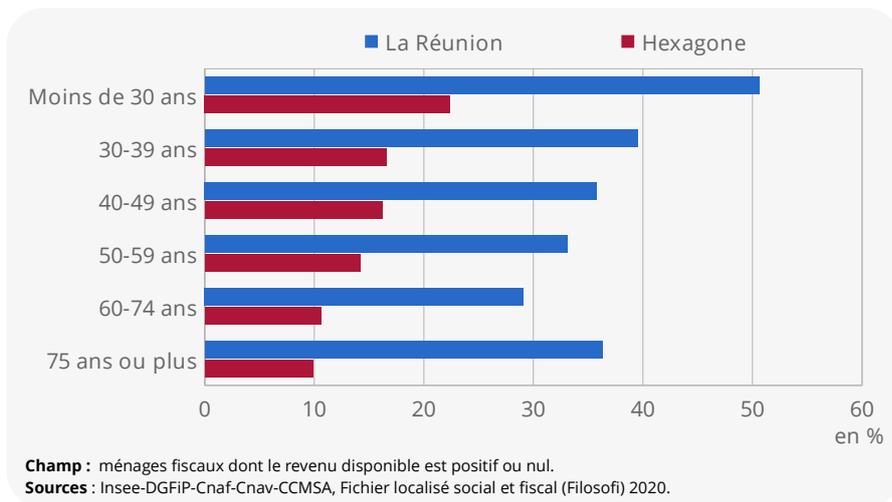
Toutefois, à tout âge, les habitants de La Réunion sont bien plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de l'Hexagone.

Les écarts avec l'Hexagone sont plus marqués à la fois pour les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans (28 points d'écart avec la moyenne de l'Hexagone) et pour les ménages dont le référent a 75 ans ou plus (26 points).

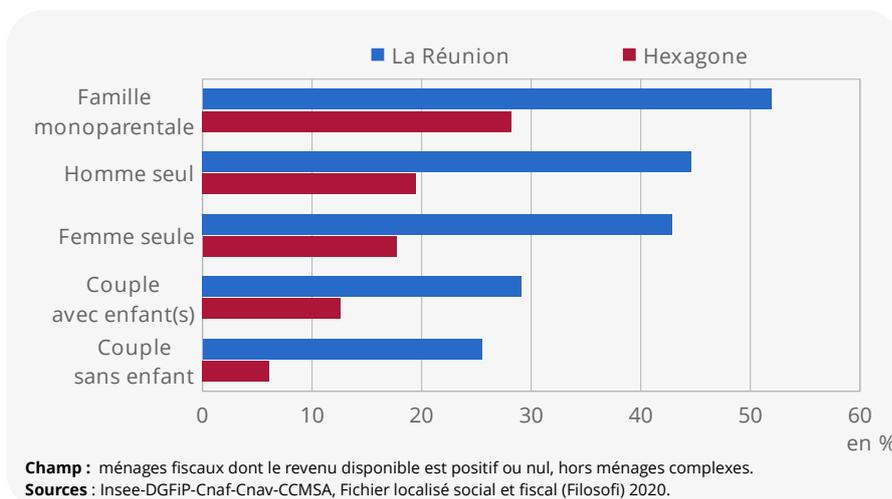
Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

À La Réunion, 52 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté ▶ **figure 5**. Les membres des familles monoparentales apparaissent ainsi 1,7 fois plus souvent pauvres que les autres ménages de la région. L'écart est identique dans l'Hexagone. Après les familles monoparentales, ce sont les personnes vivant seules, hommes (45 %) ou femmes (43 %), qui sont les plus concernées par la pauvreté devant les couples avec enfant(s) (29 %) et ceux sans enfant (25 %).

4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Ces différentes catégories de ménages - familles monoparentales, personnes seules, couples avec ou sans enfant(s) - sont davantage exposés à La Réunion que les ménages du même type de l'Hexagone. C'est pour les personnes occupant seules leur logement que les écarts avec la moyenne hexagonale sont les plus marqués.

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités « ménages » et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part dans les couples.

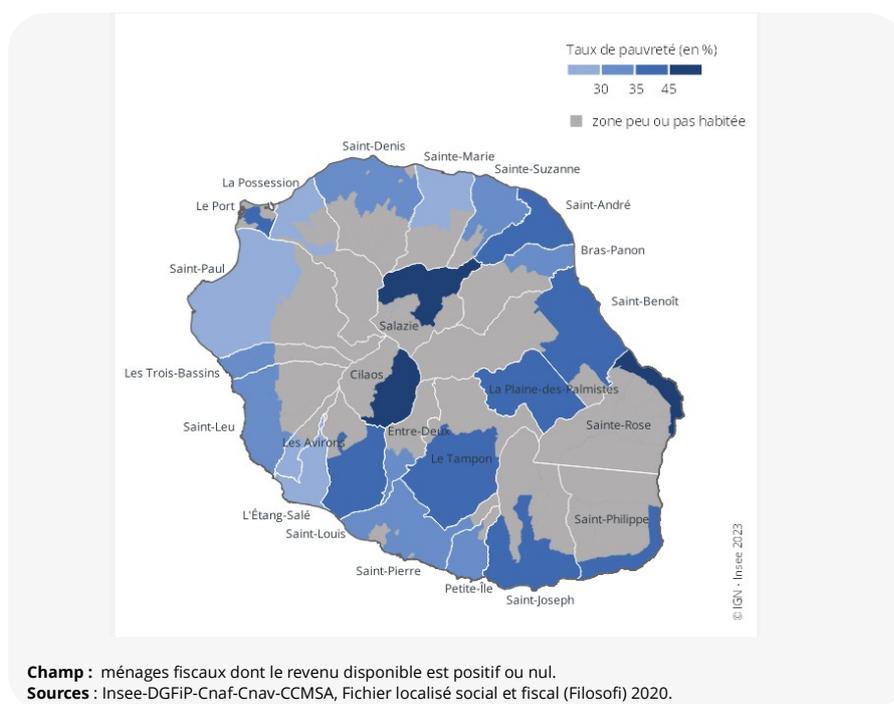
Cependant, à La Réunion comme dans l'Hexagone, les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (41 % à La Réunion) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (20 % à La Réunion). La pauvreté concerne ainsi plus souvent les femmes.

La pauvreté plus répandue dans l'Est de La Réunion

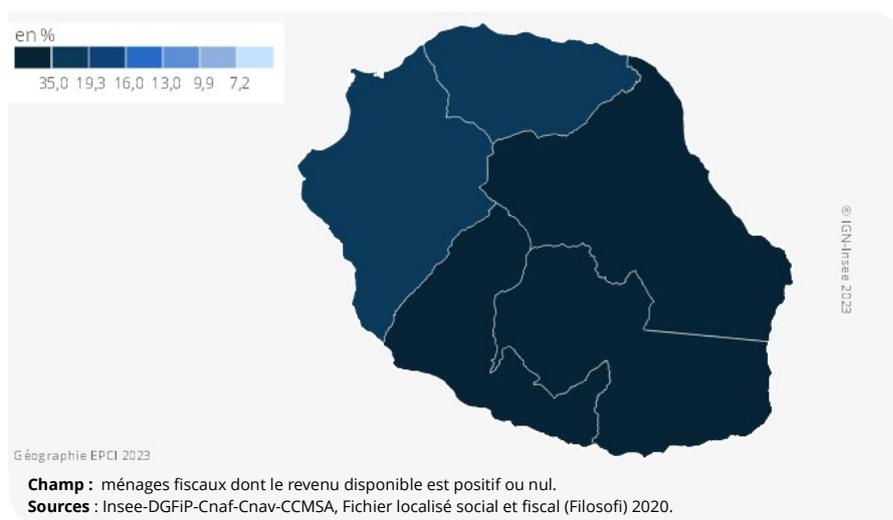
Contrairement à l'Hexagone, la pauvreté est particulièrement élevée dans les petites communes rurales ▶ **figure 6** : un habitant sur deux est concerné à Salazie (53 %), Sainte-Rose (50 %) et Cilaos (49 %). À l'inverse, La Possession (24 %) et Les Avirons (27 %) sont les communes les moins concernées de l'île, leur taux de pauvreté se situant, toutefois, nettement au-dessus de la moyenne française.

Les cinq intercommunalités de La Réunion font partie des 10 % des EPCI les plus pauvres de France ▶ **figure 7**. Toutefois, les taux de pauvreté sont variables entre les EPCI de La Réunion (écart maximal de 10 points). Ils varient de 43 % dans la Cirest, à 32 % dans la TCO et dans la Cinor.

▶ 6. Taux de pauvreté par commune, en 2020



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire par EPCI, en 2020



Des revenus particulièrement dépendants des prestations sociales

Les prestations sociales constituent 57 % du revenu disponible des ménages réunionnais sous le seuil de pauvreté, une part 3,2 fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (18 %)

► **figure 8.** Dans une région bien davantage marquée par la pauvreté, ces parts sont plus élevées que dans l'Hexagone (respectivement 37 % et 6 %).

Les minima sociaux sont les prestations sociales les plus fréquemment perçues par les personnes pauvres (32 % de leurs revenus), suivies par les prestations logement (11 %) et familiales (13 %). En 2020, La Réunion se situe au deuxième rang des régions françaises pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans, derrière la Guadeloupe. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein des 60 ans ou plus est elle aussi forte : 15 % des 60 ans ou plus en sont bénéficiaires, ce qui place aussi La Réunion au deuxième rang des régions françaises.

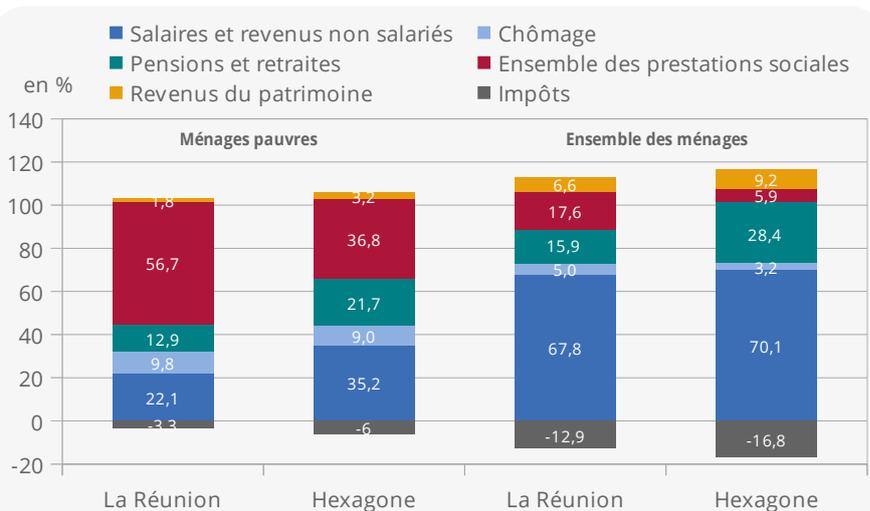
Les revenus d'activité, salariés ou non salariés, constituent seulement 22 % des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté, une part nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (68 %).

Les indemnités de chômage sont en revanche plus présentes au sein des revenus des ménages pauvres, comptant pour 10 % du revenu disponible contre 5 % pour l'ensemble des ménages.

En lien avec la jeunesse de la population et des niveaux de retraites plus faibles que dans l'Hexagone, les pensions, retraites et rentes, ne constituent que 13 % du revenu disponible après redistribution contre 22 % en moyenne nationale.

De même, les revenus du patrimoine forment une part beaucoup plus faible du revenu disponible des ménages pauvres que de l'ensemble des ménages réunionnais (2 % contre 7 %).

► 8. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages

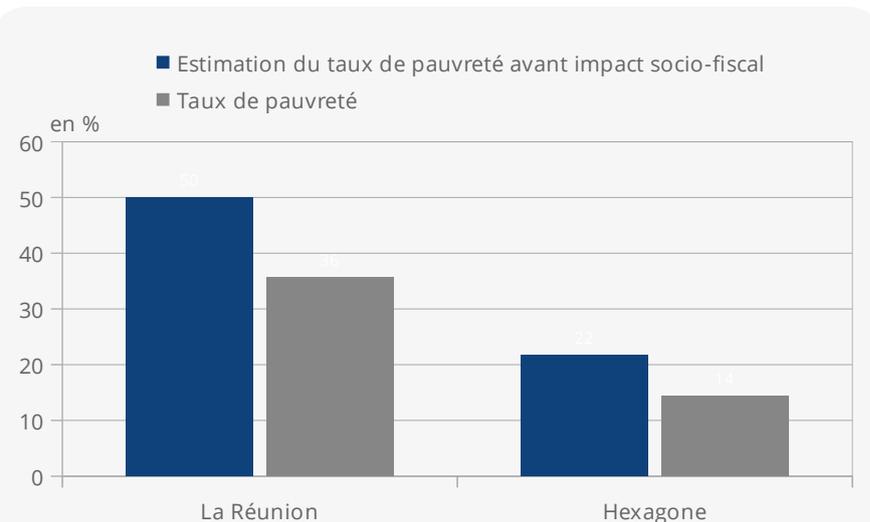


Note : les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100 %.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 9. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

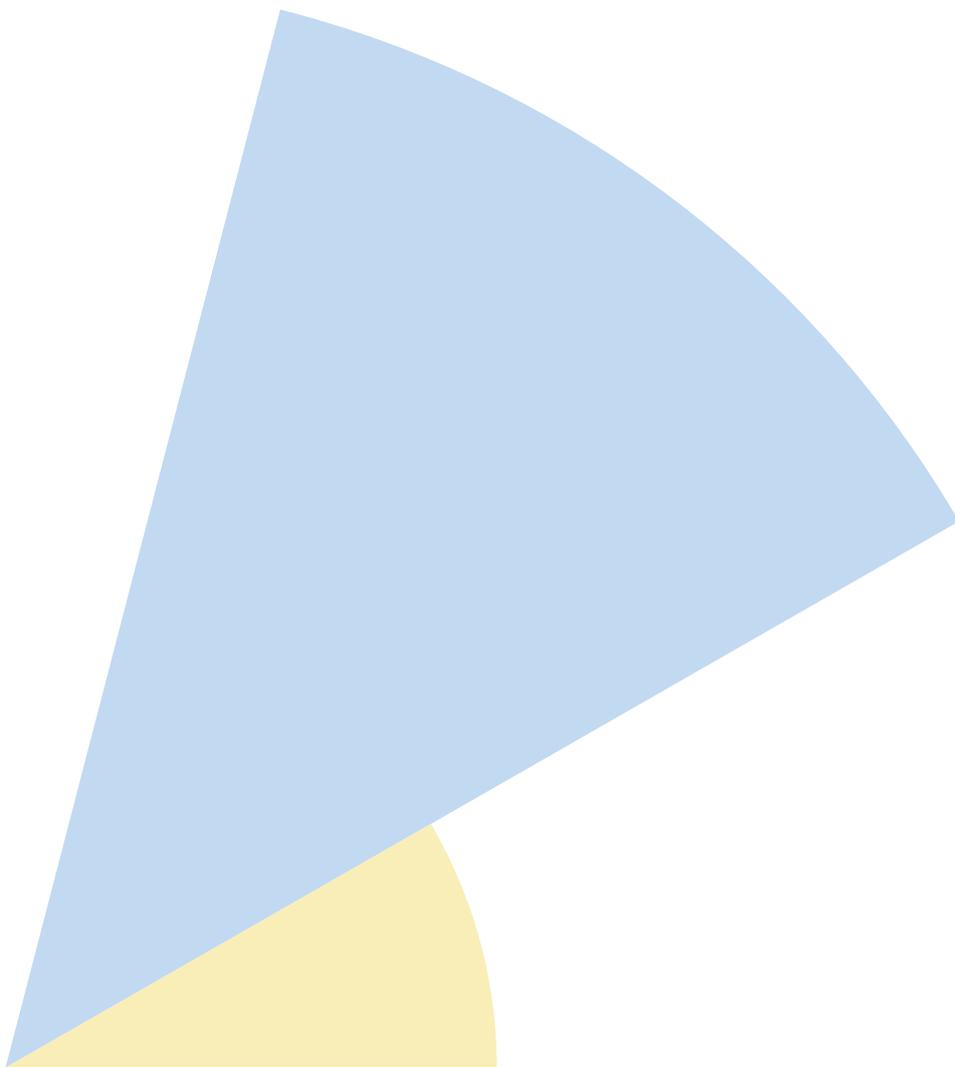
Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 50 % des ménages de La Réunion pourraient être considérés comme pauvres, alors que le taux de pauvreté sur l'île s'établit à 36 % ► **figure 9.**

Ainsi, les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une réduction de la pauvreté de 14 points ou 29 %. L'impact des prestations sociales sur la réduction de la pauvreté est donc moins élevée que dans l'Hexagone (34 %). En effet, les revenus des Réunionnais avant redistribution sont beaucoup plus faibles.

Six profils socio-démographiques de ménages pauvres



Six profils socio-démographiques de ménages pauvres

Six profils de ménages pauvres peuvent être identifiés selon leur situation vis-à-vis de l'emploi, leur âge ou le fait qu'ils soient propriétaires ou locataires de leur logement. Près de 23 % des ménages pauvres sont des ménages retraités. Les ménages insérés sur le marché du travail, mais avec d'importantes charges familiales, rassemblent 11 % des ménages pauvres.

Quatre autres types de ménages regroupent des ménages plutôt éloignés de l'emploi et dont les ressources proviennent majoritairement de prestations sociales. Il s'agit d'une part de ménages jeunes de moins de 30 ans, principalement des jeunes mères de familles monoparentales (9 % des ménages pauvres), d'autre part de ménages de propriétaires plutôt âgés avec le niveau de vie le plus faible (18 %). Les deux derniers profils correspondent à des ménages locataires, soit dans le parc privé (20 %), soit dans le social, souvent en milieu urbain et composés surtout de familles monoparentales (19 %).

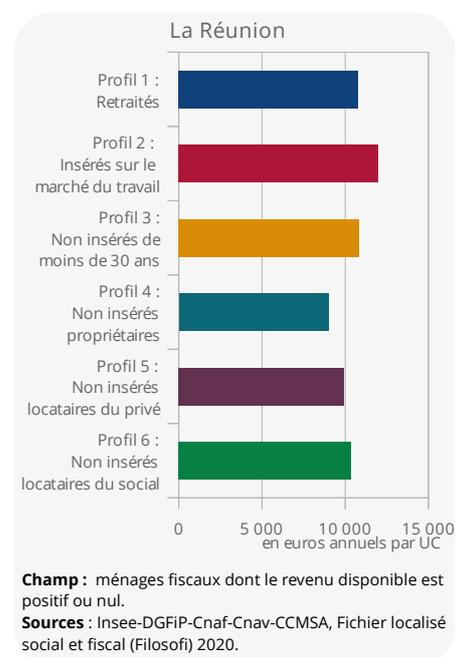
La pauvreté monétaire est liée à une variété de facteurs et de situations personnelles ou professionnelles : l'absence de revenus d'activités ou leur faible montant, la faiblesse des pensions de retraite, l'existence ou non de charges familiales plus ou moins importantes, etc.

Pour rendre compte de la diversité de ces situations, une typologie des ménages vivant sous le seuil de pauvreté monétaire a permis d'identifier six profils socio-démographiques distincts. Les ménages pauvres se distinguent selon leur situation en termes d'activité – insérés ou non sur le marché du travail ou retraités –, selon leur âge et selon qu'ils sont propriétaires de leur logement, ou locataires dans le parc privé ou social ▶ **figure 1a**.

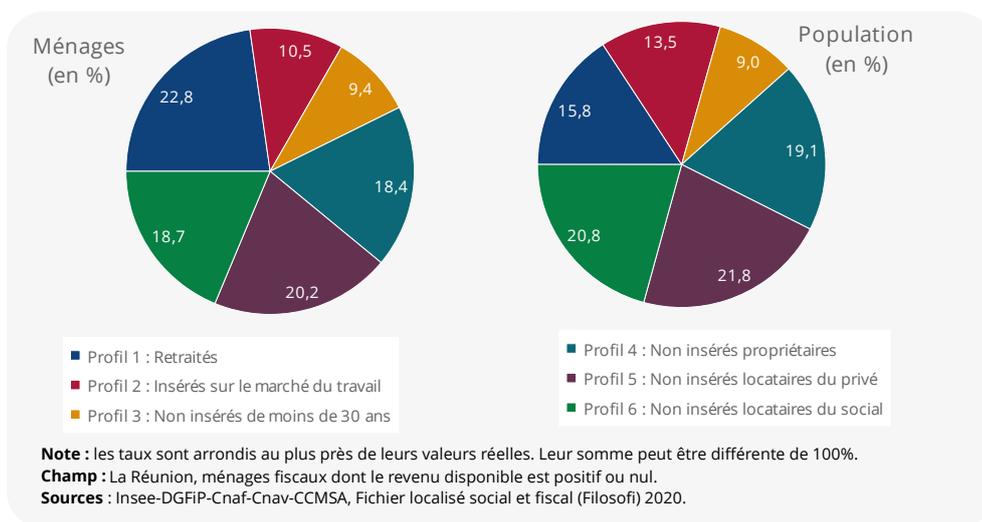
Du fait de revenus issus du travail, les ménages pauvres insérés sur le marché du travail disposent du niveau de vie médian le plus élevé parmi les six profils de ménages pauvres (11 970 euros annuels par UC) ▶ **figure 1b**. Ces ménages perçoivent des revenus du travail égaux à au moins un demi Smic par adulte.

À l'inverse, le niveau de vie médian est minimal (8 990 euros) pour les ménages pauvres non insérés dans l'emploi et propriétaires. C'est toutefois la seule catégorie qui ne doit pas assumer de dépenses de loyer *a priori* (une fois le prêt éventuel pour l'acquisition remboursé), ce qui peut jouer favorablement sur leur pouvoir d'achat ou leur revenu disponible pour des dépenses non contraintes.

▶ **1b. Niveau de vie médian selon les six profils dans la région**



▶ **1a. Répartition des ménages et de la population en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté à La Réunion**



Des retraités pauvres, vivant seuls ou en couple

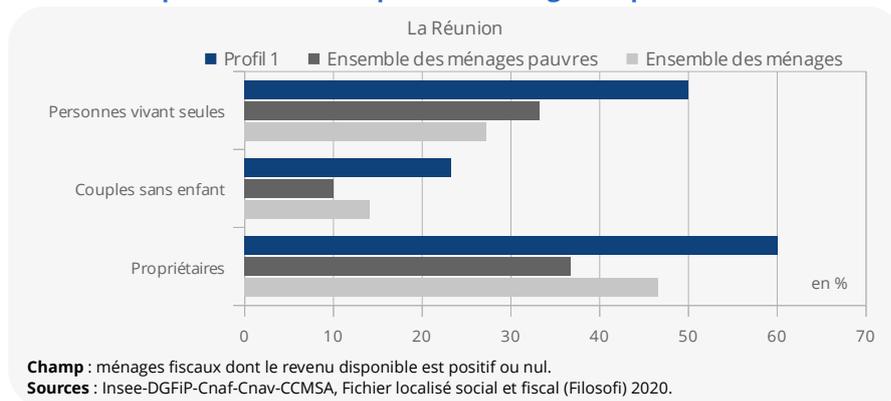
Les ménages pauvres retraités constituent le premier profil identifié. Leurs revenus disponibles reposent principalement sur les pensions, retraites et rentes, à hauteur de 60 %, et moins souvent que l'ensemble des ménages pauvres sur les autres prestations sociales (33 % contre 57 % en moyenne pour les ménages pauvres).

À La Réunion, comme ailleurs en France, ces ménages sont davantage des personnes vivant seules (50 % contre 33 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) - majoritairement des femmes dans ce cas (69 %) - et des couples sans enfant (23 % contre 10 %) ▶ **figure 2a**. Ainsi, même si ce profil regroupe 23 % des ménages pauvres dans la région (contre 27 % dans l'Hexagone), il représente seulement 16 % de la population pauvre.

Les ménages de retraités pauvres sont majoritairement propriétaires de leur logement : 60 %, soit une part bien plus élevée que pour l'ensemble des ménages pauvres (37 %). Ils ont ainsi moins de dépenses de logement à supporter.

Par rapport aux autres types de ménages pauvres, ces ménages retraités habitent un peu plus souvent dans les intercommunalités de la Civis et du TCO (où ils représentent 24 % de l'ensemble des ménages pauvres) que dans la Cinor et la Cirst (20 %).

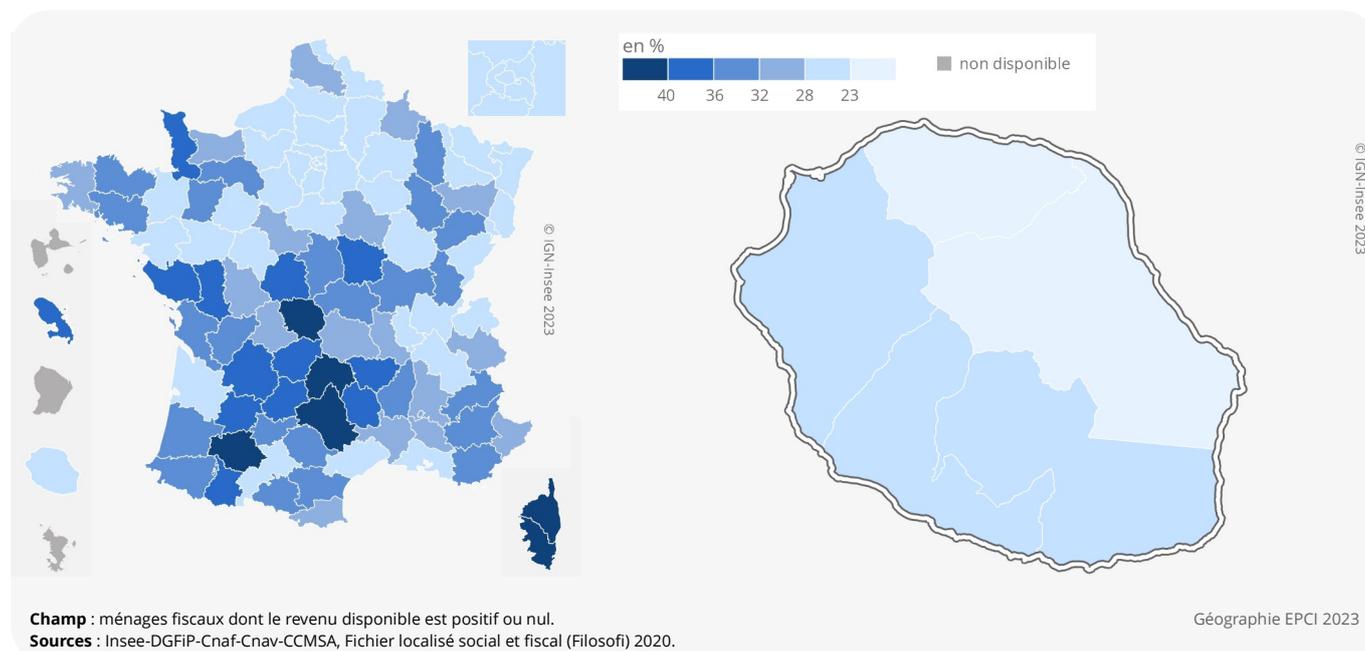
▶ 2a. Principales caractéristiques des ménages du profil 1



Ainsi, ils forment une part plus importante des ménages pauvres à Petite-île (32 %), ainsi que dans les communes des Avirons, Trois-Bassins mais aussi dans les communes plus rurales de Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Philippe et Sainte-Rose (autour de 28 %). *A contrario*, ils résident moins souvent dans les grandes communes de La Possession, Saint-Denis, Saint-Benoît et Saint-André (autour de 20 % des ménages pauvres de ces communes).

Ces ménages pauvres sont un peu moins présents à La Réunion (23 % de l'ensemble des ménages pauvres) que dans l'Hexagone (27 %) car la population de l'île est jeune. En revanche, ce type de ménages pauvres est plus fréquent qu'ailleurs en Corse et dans les départements du Massif central (Cantal, Creuse) où il représente plus de 40 % des ménages pauvres ▶ **figure 2b**.

▶ 2b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 1, par département et EPCI



Des ménages pauvres en emploi avec des charges familiales

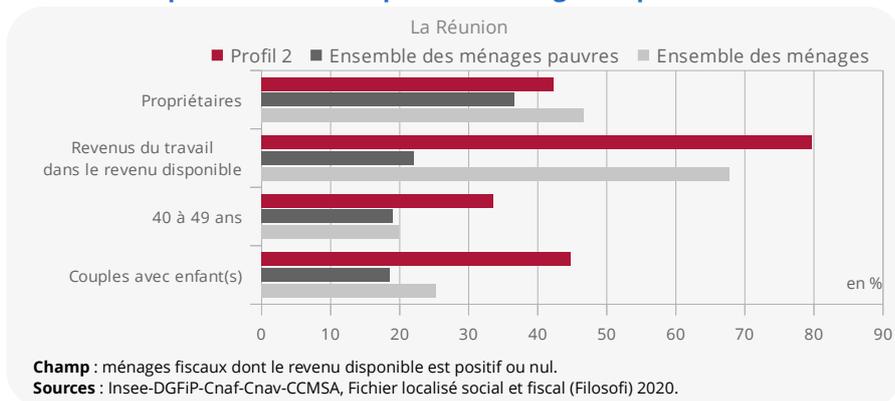
La question du rapport à l'emploi est centrale dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. À La Réunion, 11 % des ménages pauvres sont insérés dans l'emploi, mais leurs revenus sont trop faibles au regard de leurs charges familiales pour sortir de la pauvreté.

Leurs revenus dépendent très majoritairement de leur activité professionnelle, salariée ou non, et relativement peu des prestations sociales (25 % des revenus contre 57 % pour l'ensemble des ménages pauvres). Dans la région, la part de leurs revenus du travail (salaires, traitements, revenus non salarié) dans le revenu disponible est 3,6 fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages pauvres (80 % contre 22 %)

► **figure 3a.** Ainsi, les ménages de ce profil disposent du niveau de vie le plus élevé des ménages pauvres de l'île : 11 970 euros annuels par UC. Il est cependant très éloigné de celui de l'ensemble des ménages de La Réunion (16 560 euros par UC).

Les couples avec enfant(s) sont très fréquents parmi ces ménages : 45 % contre 19 % parmi l'ensemble des ménages pauvres. C'est en particulier le cas des couples de 3 enfants ou plus (17 % contre 6 %). Les familles monoparentales sont aussi nombreuses dans ce groupe (33 %). Ainsi, ce profil rassemble 16 % des enfants pauvres.

► 3a. Principales caractéristiques des ménages du profil 2



Les personnes de référence qui composent ces ménages ont en très grande majorité entre 30 et 59 ans, période de vie la plus active. En particulier, les personnes âgées de 40 à 49 ans sont bien davantage représentées dans ce profil.

Par ailleurs, ces ménages sont plus fréquemment propriétaires de leur logement que l'ensemble des ménages pauvres de la région.

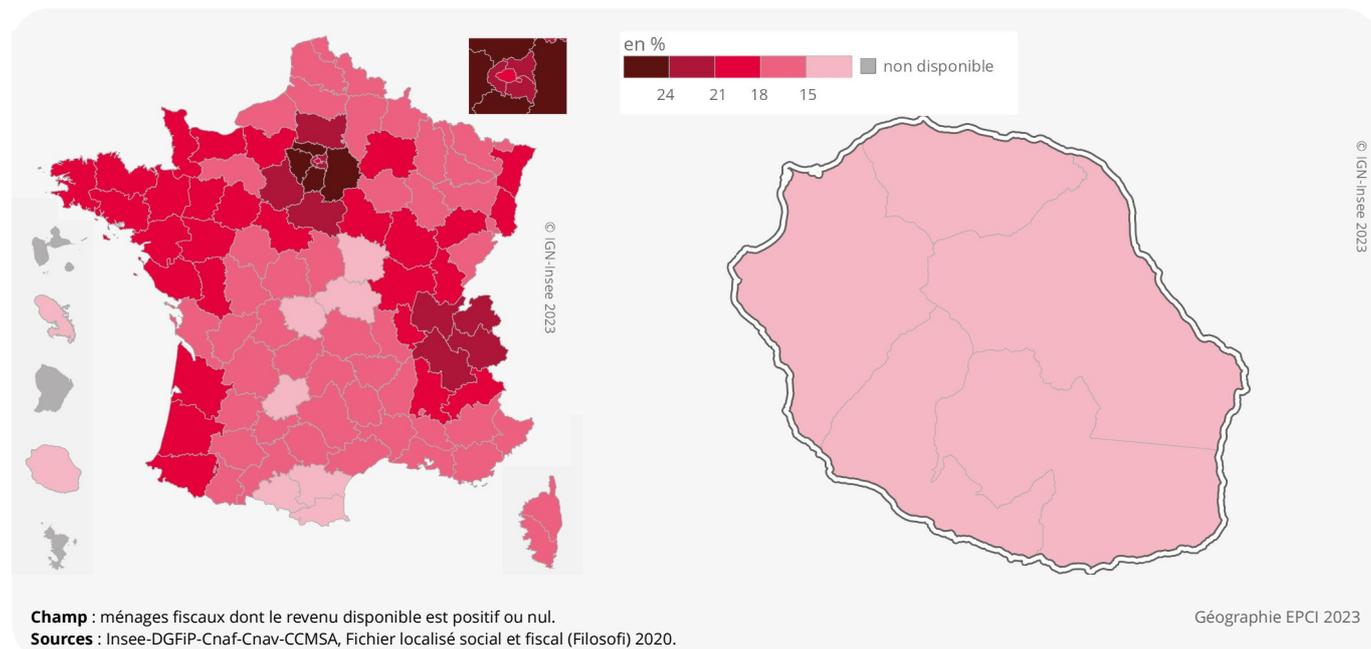
Les différences entre les microrégions réunionnaises sont peu marquées : ce type de ménage pauvre constitue entre 10 % et 12 % des ménages pauvres selon les microrégions.

Les différences entre communes sont plus nettes. Ces ménages sont un peu plus présents que les autres ménages pauvres dans les communes de L'Étang-Salé, La Plaine-des-Palmistes et La Possession (plus de 14 %). *A contrario*, ils sont moins présents dans les communes de Sainte-Rose, Petite-Île, Saint-Joseph et Le Port (entre 7 % et 9 %).

La Réunion fait partie des départements où les ménages pauvres sont les moins représentés dans ce profil car la population est globalement bien moins insérée dans l'emploi. Dans l'Hexagone, ce profil rassemble 19 % des ménages pauvres. Il est sur-représenté dans les départements franciliens situés au-delà de la première couronne, ainsi qu'à l'est du Rhône (Ain, Isère, Savoie, et Haute-Savoie)

► **figure 3b.**

► 3b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 2, par département et EPCI

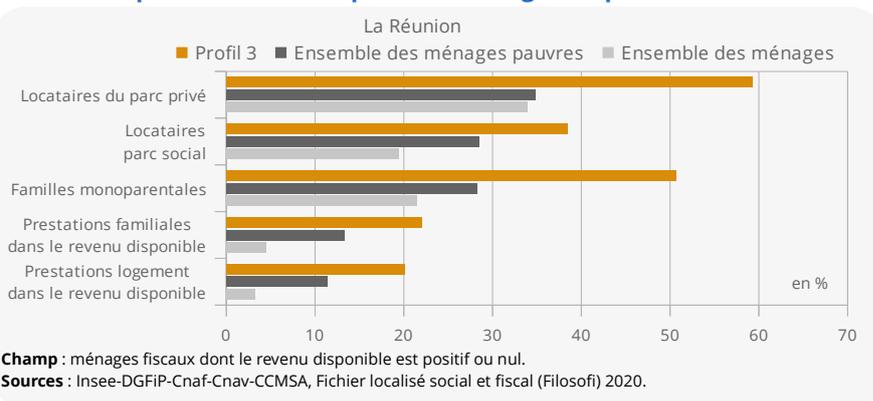


Des jeunes femmes en situation de pauvreté, mères de familles monoparentales

Ce profil regroupe les ménages jeunes, dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, non insérés sur le marché du travail ; il rassemble 9 % des ménages pauvres de La Réunion, contre 11 % dans l'Hexagone. Ces jeunes sont en phase d'insertion professionnelle, avec des emplois qui ne sont pas stables ou peu rémunérés. Ils constituent un des publics cibles des politiques publiques en matière de formation et d'emploi. Les étudiants autonomes financièrement s'inscrivent également dans cette population.

Ces ménages sont majoritairement des familles monoparentales (51 % contre 28 % parmi l'ensemble des ménages pauvres de la région) ▶ **figure 4a**. En effet, à La Réunion, les jeunes non insérés célibataires et sans enfants restent vivre chez leurs parents tant qu'ils n'obtiennent pas un emploi stable, surtout les jeunes hommes. En revanche, les jeunes femmes peu diplômées ont encore souvent un enfant tôt et quittent plus facilement le domicile familial même sans être en couple [Ah-Woane, 2023].

▶ 4a. Principales caractéristiques des ménages du profil 3



Dans l'Hexagone, les familles monoparentales ne représentent qu'une minorité de ces jeunes non insérés en situation de pauvreté (16 %). Ce profil est plutôt essentiellement constitué de personnes vivant seules.

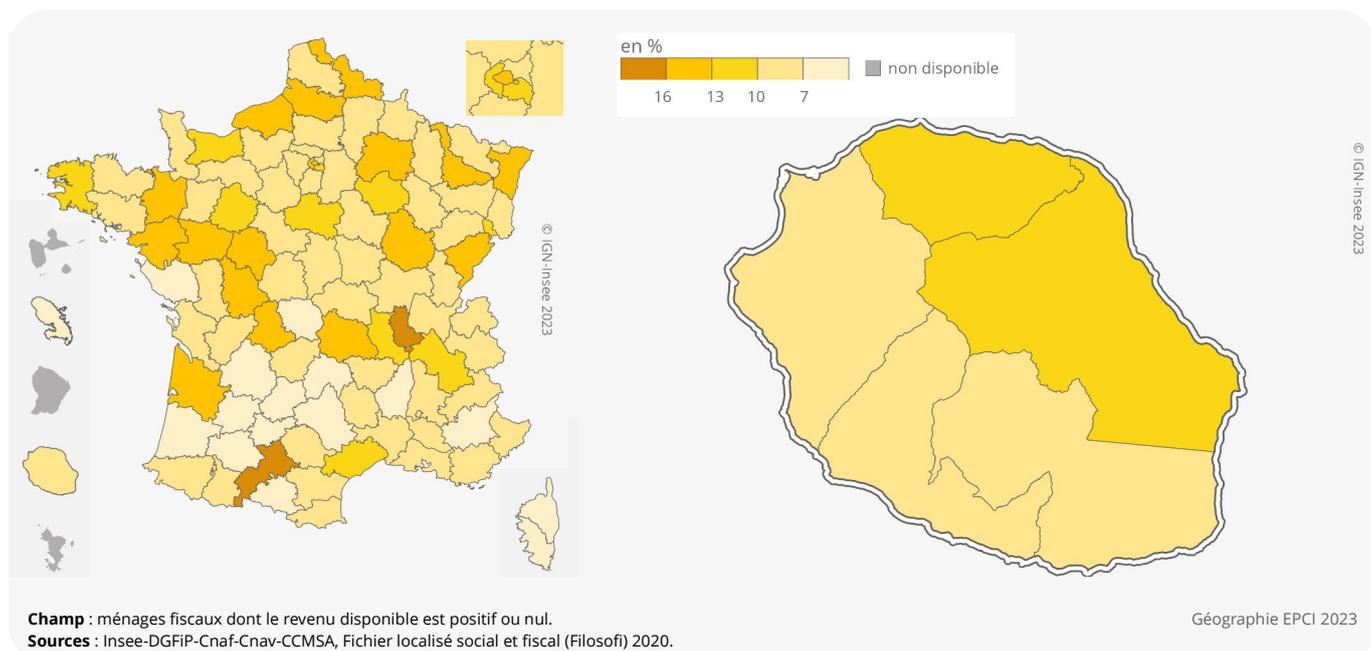
Les ménages de ce profil vivent plus souvent dans un logement du parc social que l'ensemble des ménages pauvres (39 % contre 29 %). En effet, les familles monoparentales, qui représentent la moitié des ménages de ce groupe, accèdent plus souvent à un logement social. Toutefois, les locataires du parc privé y sont majoritaires (59 % contre 35 %), tandis que les propriétaires y sont très rares (2 % contre 37 %).

Le revenu disponible de ces ménages dépend essentiellement des prestations sociales, qui en constituent 79 %, contre 57 % pour l'ensemble des ménages pauvres. En particulier, ces ménages bénéficient relativement plus de prestations familiales et logements que les autres ménages pauvres.

Ces ménages sont plus présents dans les territoires les plus denses, comme à la Cinor où ils représentent 12 % des ménages pauvres et plus particulièrement à Saint-Denis (13 %).

Au niveau national, ce profil se retrouve également en priorité dans les départements abritant des grandes métropoles ▶ **figure 4b**.

▶ 4b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 3, par département et EPCI



Des ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires

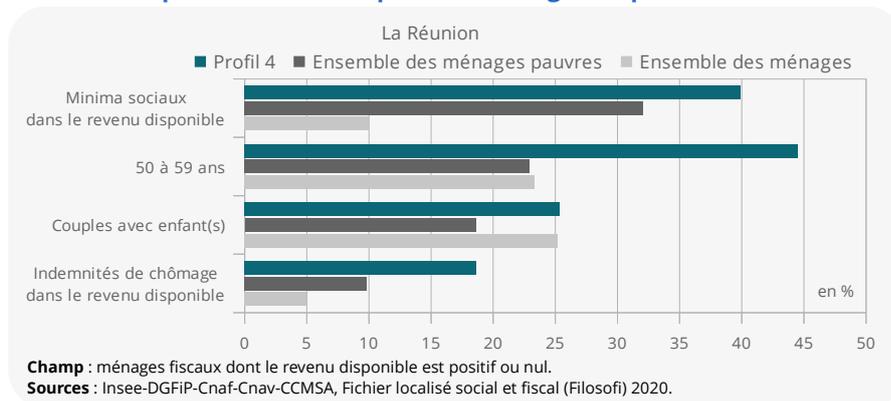
Près de 18 % des ménages pauvres de La Réunion sont des ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement, relativement âgés : dans 45 % des ménages de ce profil, la personne de référence a entre 50 et 59 ans, et dans 25 % des cas, elle a entre 60 et 74 ans. Ce profil est davantage composé de couples avec enfant(s) que l'ensemble des ménages pauvres de la région (25 % contre 19 %)

► **figure 5a.** Les familles sont le plus souvent composées d'un ou deux enfants, et ce profil regroupe ainsi 14 % des enfants pauvres de la région.

Leur revenu disponible est composé deux fois plus souvent que pour les autres ménages pauvres d'indemnités de chômage (19 % contre 10 %). Leurs revenus sont constitués pour moitié de prestations sociales, comme pour l'ensemble des ménages pauvres de la région, mais sont plus souvent composées de minima sociaux 40 % de leur revenu disponible, contre 32 % pour l'ensemble des ménages pauvres.

Leur niveau de vie est le plus faible des profils de ménages pauvres réunionnais (8 990 euros annuels par UC). Leur capacité à entretenir leur logement – plus souvent en mauvais état que dans l'Hexagone – peut être limitée par leur faible niveau de vie.

► 5a. Principales caractéristiques des ménages du profil 4



Ce type de ménages pauvres est deux fois plus fréquent à La Réunion que dans l'Hexagone. En effet, l'accès des ménages pauvres à la propriété a été facilité au cours des années 70 et 80, grâce à des dispositifs spécifiques aux DOM [Coder, Fabre, 2017]. Par ailleurs, certains Réunionnais ont accédé à la propriété grâce à des donations et héritages, deux fois plus fréquemment que dans l'Hexagone.

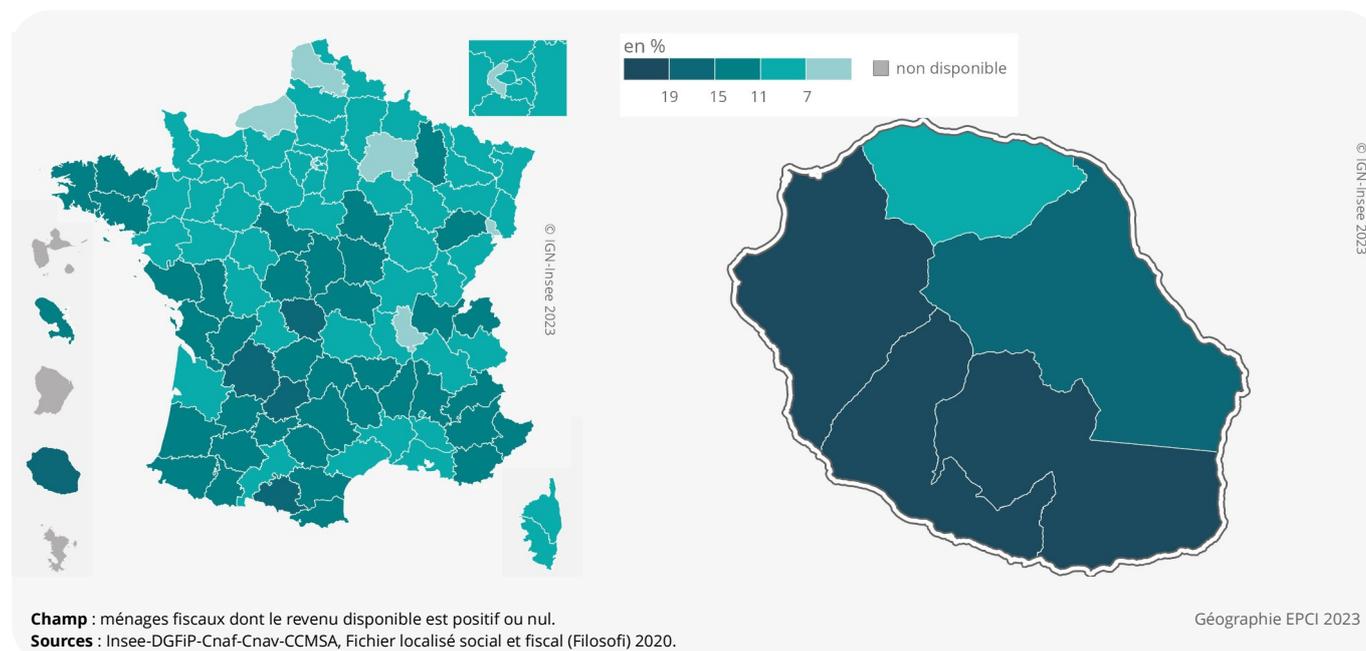
Ces ménages sont plus nombreux dans le sud de l'île - ils représentant 23 % des ménages pauvres de la Cavis et 22 % de la Casud - et dans les cirques. Plus de 30 % des habitants pauvres de Salazie, Cilaos, Sainte-Rose et Saint-Philippe appartiennent à ce profil.

En revanche, ces ménages sont peu présents au Nord (9 % à la Cinar et même 6 % à Saint-Denis). Les communes du Port, de La Possession et de Saint-André sont également peu concernées. Cela pourrait s'expliquer par la moindre présence de propriétaires, pauvres ou non dans ces communes.

Dans l'Hexagone, ces ménages sont relativement plus présents dans les départements au Sud et à l'Ouest du Massif Central (Creuse, Dordogne, Lot, Ariège)

► **figure 5b.**

► 5b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 4, par département et EPCI



Des ménages pauvres locataires du privé, et souvent dépendants des transferts sociaux

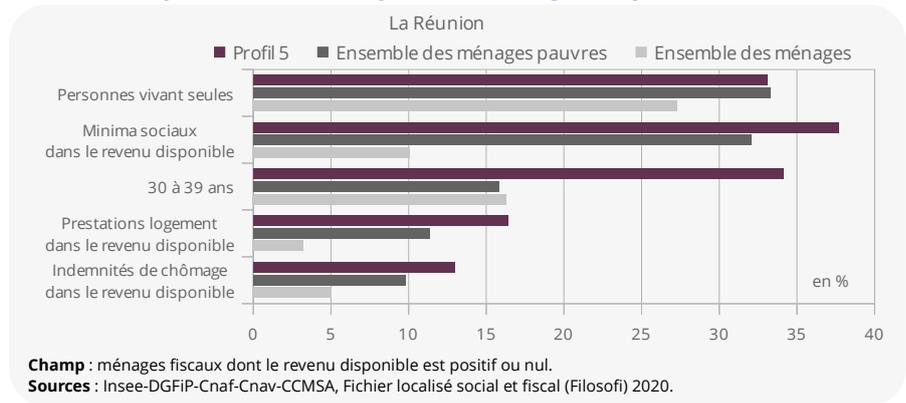
Le cinquième profil de pauvreté rassemble 20 % des ménages pauvres de La Réunion et regroupe des ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé. Les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans sont surreprésentés (34 % contre 16 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) ▶ **figure 6a**.

Parmi ces ménages, les familles monoparentales sont un peu plus nombreuses que parmi l'ensemble des ménages pauvres (34 % contre 28 %). Ce profil regroupe 27 % des enfants pauvres.

Les revenus disponibles de ces ménages sont composés d'une part plus importante de minima sociaux (38 % contre 32 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région), d'indemnités de chômage (13 % contre 10 %) et de prestations logement (16 % contre 11 %).

Au total, les revenus de ces ménages sont constitués pour 73 % de prestations sociales.

▶ 6a. Principales caractéristiques des ménages du profil 5



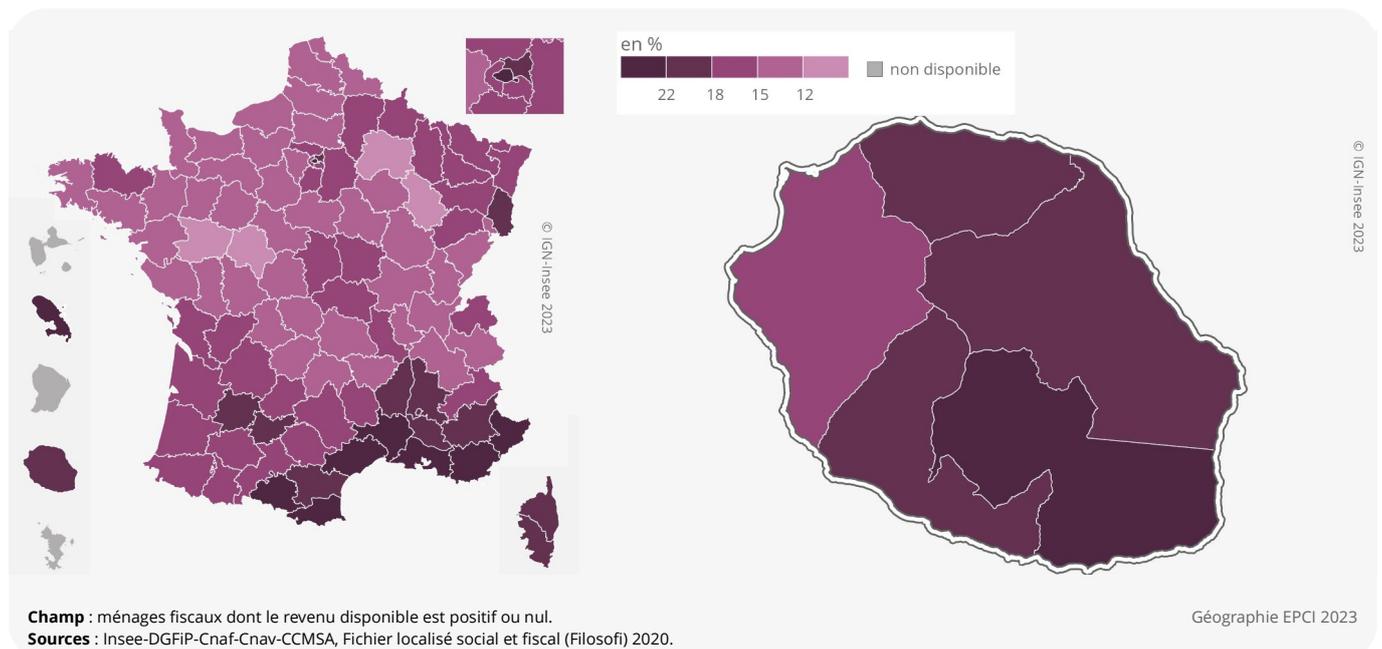
Les dépenses de logement pèsent davantage pour ces ménages que pour ceux qui habitent en logement social. Le niveau de vie de ces ménages est plus faible (9 930 euros annuels par UC) et ils doivent souvent dépenser plus pour se loger que les ménages bénéficiant d'un logement social. Malgré les aides au logement, leur reste-à-vivre est donc souvent plus faible.

Ce profil de ménages pauvres est davantage présent dans la Casud et particulièrement au Tampon (26 % des ménages pauvres) et à Saint-Joseph (23 %). Il l'est tout autant à Saint-André et à La Plaine-des-Palmistes dans la Cirest.

Il est beaucoup moins présent dans le TCO, notamment au Port (9 %) où le parc de logements privés est plus limité qu'ailleurs.

Dans l'Hexagone, ce type de ménages regroupe 17 % des ménages pauvres. Cette part est la plus élevée sur le pourtour méditerranéen, en Corse, en Martinique et à La Réunion ▶ **figure 6b**.

▶ 6b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 5, par département et EPCI



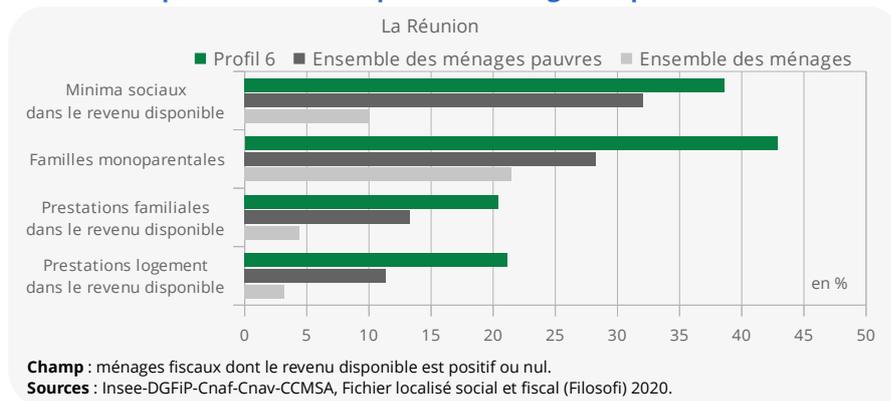
Des ménages pauvres résidant dans un logement social

Les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social forment 19 % des ménages pauvres réunionnais, soit une part proche du niveau hexagonal (17 %). Les familles avec enfant(s) constituent une part importante des ménages de ce groupe, notamment les familles nombreuses de 3 enfants ou plus. Ce type de familles constitue 20 % des ménages de ce profil, contre 13 % de l'ensemble des ménages pauvres. En particulier, les familles monoparentales sont très largement surreprésentées : 43 % contre 28 % ▶ [figure 7a](#).

Les prestations sociales représentent 80 % des revenus de ces ménages, soit la part la plus élevée des différents profils de ménages pauvres. Les revenus disponibles de ces ménages se composent à 39 % de minima sociaux (contre 32 % pour l'ensemble des ménages pauvres), à 20 % de prestations familiales (13 %) et à 21 % de prestations logement (11 %).

Par ailleurs, près de la moitié de ces ménages déclarent des revenus avant redistribution négatifs ou nuls, signe d'une forte précarité.

▶ 7a. Principales caractéristiques des ménages du profil 6

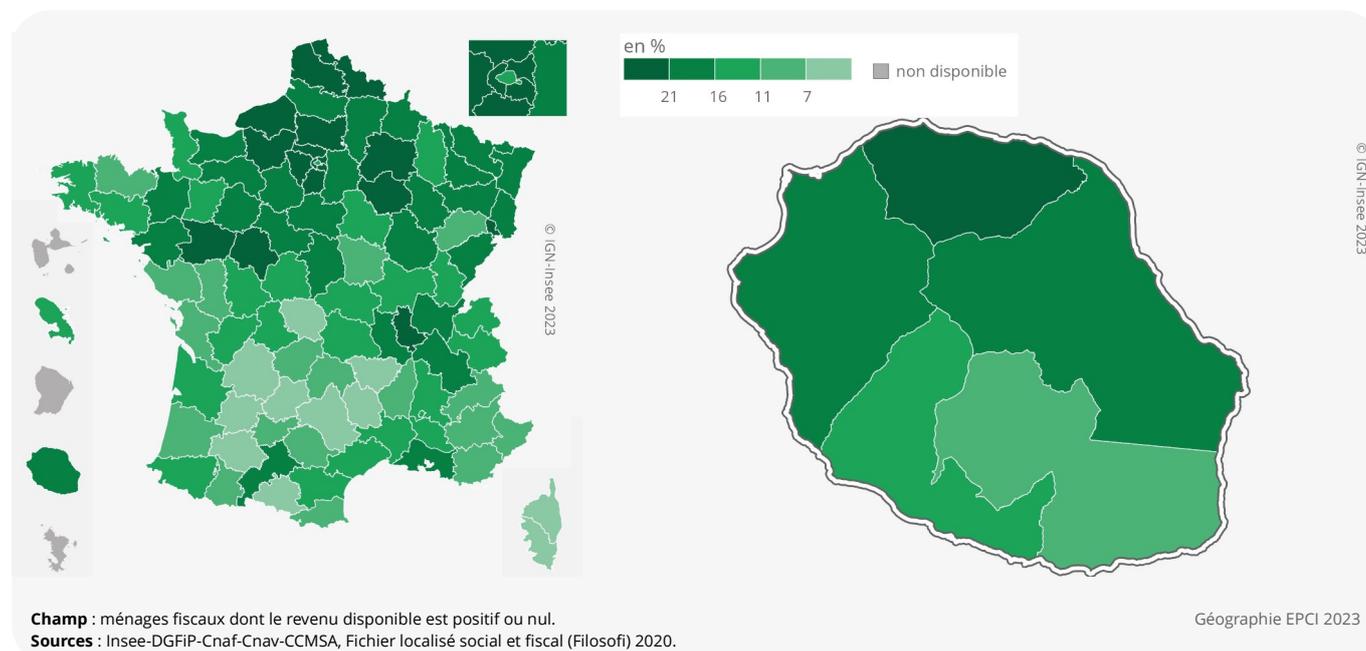


Ce profil est particulièrement représentatif de la commune du Port : 41 % des ménages pauvres de la commune appartiennent à ce profil. Dans cette commune, près d'un logement sur deux relève du parc social. Ce profil est également surreprésenté dans la commune de Saint-Denis du fait de la forte concentration en logements sociaux ; 29 % des ménages pauvres de la commune appartiennent à ce profil. Ces ménages sont également plus présents à La Possession et à Bras-Panon.

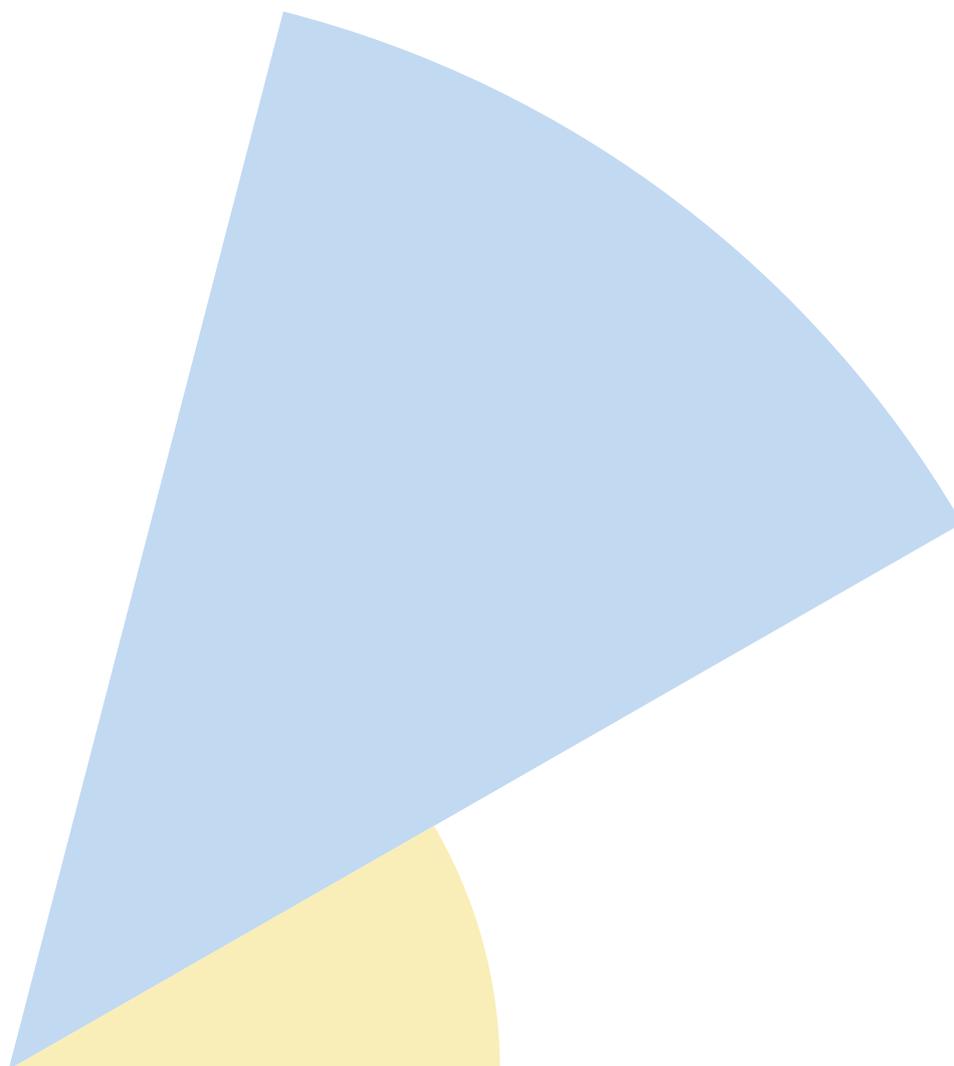
En revanche, quasiment aucun de ces ménages n'habite à Salazie ou Cilaos, où les logements sociaux sont peu nombreux. Ces ménages sont beaucoup moins présents dans la Casud (seulement 11 % des ménages pauvres).

Les ménages pauvres de ce profil sont plus nombreux dans les territoires abritant le plus de logements sociaux, notamment le long de la façade de la Manche, et dans les départements du Nord et de l'Est (Marne, Aube, Territoire de Belfort) de la France ▶ [figure 7b](#)

▶ 7b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 6, par département et EPCI



Des fragilités économiques et sociales renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires



Des fragilités économiques et sociales renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires

Les ménages peuvent être exposés à différentes fragilités économiques et sociales qui peuvent contribuer à renforcer la précarité des ménages pauvres. Ces fragilités potentielles sont étudiées ici à travers sept thèmes : l'insertion professionnelle, le niveau de formation initiale, le logement, les situations familiales, la mobilité, l'accès aux soins, l'accès aux services publics. Au regard du niveau national, les EPCI de La Réunion sont très fragiles en termes d'insertion professionnelle de leurs habitants et de situations familiales potentiellement vecteurs de précarité : ils font partie des 10 % des EPCI français les plus concernés. Les EPCI de La Réunion sont considérés comme fragiles au regard de la problématique du logement et de la problématique de la formation initiale. En revanche, les EPCI de l'île ne présentent pas de fragilité au regard de l'accès aux soins et de la problématique de la mobilité par rapport à l'ensemble des EPCI de France.

Habiter dans un territoire exposé à des formes de fragilités économiques ou sociales peut contribuer à renforcer la situation de précarité des ménages pauvres, c'est-à-dire vivant sous le seuil de pauvreté monétaire.

Ces fragilités sont appréhendées ici à travers sept thèmes : l'insertion professionnelle, le niveau de formation initiale, le logement, les situations familiales, la mobilité, l'accès aux soins, l'accès aux services publics.

Fragilités des EPCI au niveau national

Au sein des sept thèmes précédemment cités, l'analyse de trois indicateurs permet d'estimer la fragilité d'un territoire au regard de critères nationaux ► [méthodologie](#).

Ainsi, un EPCI sera qualifié de « **très fragile** » pour un thème donné, si pour deux indicateurs, il se situe parmi les 10 % des EPCI français les plus touchés (9^e décile), et au moins dans les 25 % les plus concernés pour le troisième indicateur (3^e quartile).

Au sein des territoires restants, un EPCI sera qualifié de « **fragile** » pour le thème considéré dès lors qu'un des indicateurs associés au thème est situé dans le 9^e décile, ou au moins deux indicateurs sont situés dans le 3^e quartile (mais inférieurs au 9^e décile).

Fragilités des EPCI au niveau régional

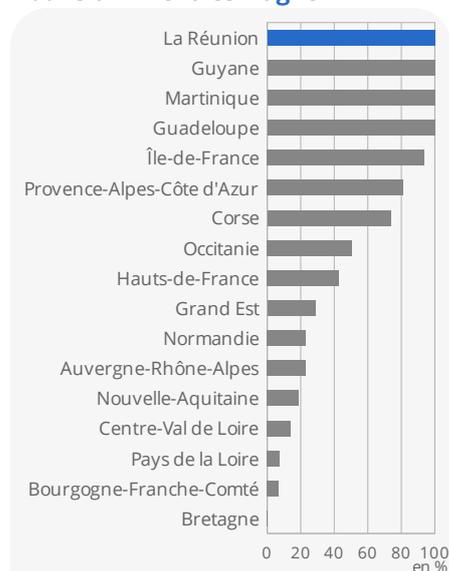
Certains EPCI non fragiles au niveau national peuvent apparaître comme **fragiles au niveau régional** s'ils font partie du quart des EPCI les plus touchés au niveau régional pour au moins deux indicateurs.

En 2020, au regard des critères nationaux, les cinq EPCI de La Réunion sont considérés comme très fragiles pour deux des sept thèmes considérés : l'insertion professionnelle et les situations familiales ► [figures 1 et 2](#).

A contrario, aucun EPCI de l'île n'est considéré comme fragile au regard des critères nationaux sur les thèmes de la mobilité et de l'accès aux soins.

Ces deux dernières situations, d'une part de grande fragilité sur les problématiques de l'insertion professionnelle et des situations familiales et d'autre part d'absence de fragilité sur l'accès aux soins et de mobilité, sont communes aux Antilles.

► 1. Part de la population résidant dans un EPCI très fragile



Note : EPCI très fragile au niveau national, pour au moins un thème parmi les sept.

Mayotte n'est pas inclus car le dernier millésime du recensement disponible est 2017 et la méthode (exhaustive) n'est pas identique à celle des autres régions de France.

Source : Insee, recensement de la population (RP) 2020.

► 2. Part de la population vivant dans un EPCI fragile d'un point de vue national

Les thèmes :	% de la population des EPCI La Réunion	
	Très fragile	Fragile
Insertion professionnelle	100,0	0,0
Niveau de formation initiale	15,2	84,8
Logement	45,5	54,5
Situations familiales	100,0	0,0
Mobilité	0,0	0,0
Accès aux soins	0,0	0,0
Accès aux services publics	0,0	100,0

Champ : population des EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Source : Insee, recensement de la population (RP) 2020.

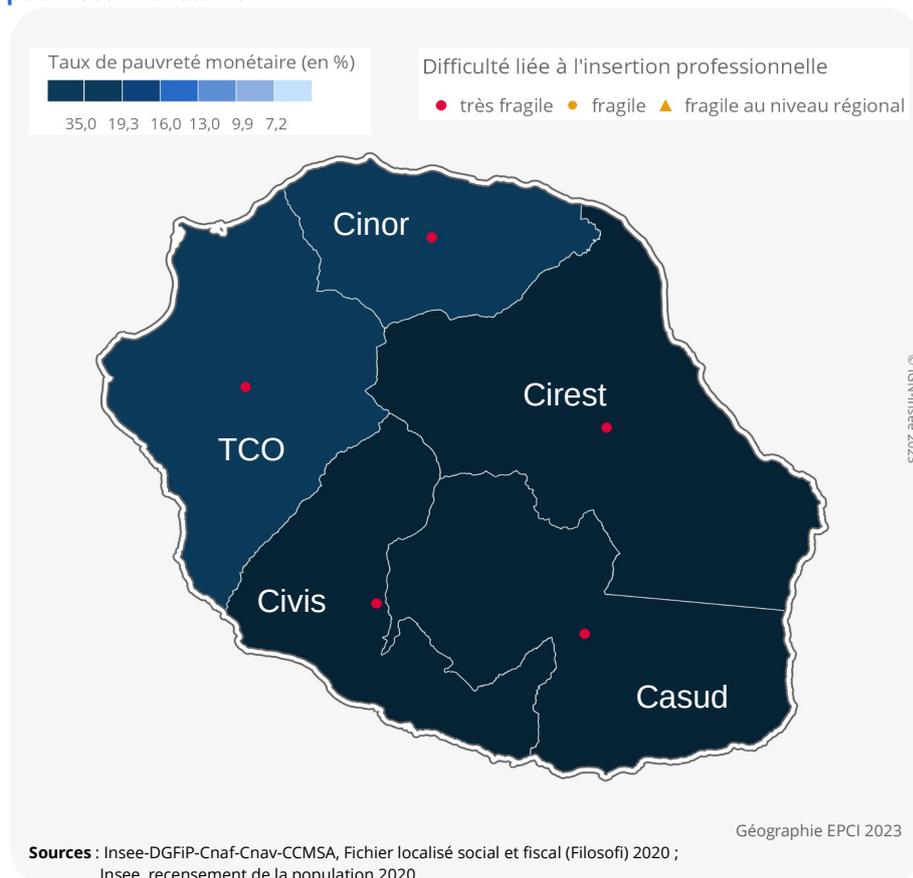
THÈME 1 : INSERTION PROFESSIONNELLE

Difficultés d'insertion sur le marché du travail et pauvreté sont étroitement liées. En effet, le taux de pauvreté monétaire et le taux de chômage sont fortement corrélés sur tout le territoire français. À La Réunion, le taux de chômage élevé est la première cause du fort niveau de pauvreté. L'emploi est le meilleur rempart contre la pauvreté [Dehon, 2022].

La même corrélation existe avec le taux de chômage de longue durée, caractérisant des difficultés d'insertion encore plus fortes sur le marché du travail. Le lien entre un fort degré de pauvreté et une insertion plus difficile des jeunes dans l'emploi est moins ténu. Mais il caractérise certains territoires, où la part de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi parmi ceux qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement est élevée.

Tous les EPCI de l'île sont considérés comme très fragiles concernant l'insertion professionnelle au regard du niveau national ► **figure 3**. Pour les trois indicateurs relevant de cette problématique, les cinq EPCI de l'île font partie des 10 % les plus touchés (les trois indicateurs sont supérieurs au 9^e décile national) ► **figure 4**.

► 3. EPCI fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle et taux de pauvreté monétaire



► 4. Fragilité des EPCI sur le thème de l'insertion professionnelle

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des jeunes 16-25 ans sans emploi parmi les non-inscrits en formation (**)
CA Intercommunale du Nord de la Réunion	Saint-Denis	+++	28,0	62,3	59,2
CA Territoire de la Côte Ouest	Saint-Paul	+++	29,6	66,2	62,8
CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires	Saint-Pierre	+++	32,2	68,0	61,3
CA du Sud	Le Tampon	+++	36,5	66,3	63,4
CA Intercommunale de la Réunion Est	Saint-André	+++	34,7	67,8	66,4

en %

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

*RP : au sens du recensement de la population, diffère du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail.

** : indicateur qui se distingue de celui des NEETS (ni en emploi, ni en formation) calculé sur l'ensemble de la population des jeunes, en formation ou non. Ici, l'indicateur est calculé sur la base des jeunes sortis du système scolaire, non inscrits dans un établissements d'enseignement

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	15,7	51,0	44,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	13,2	46,7	39,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

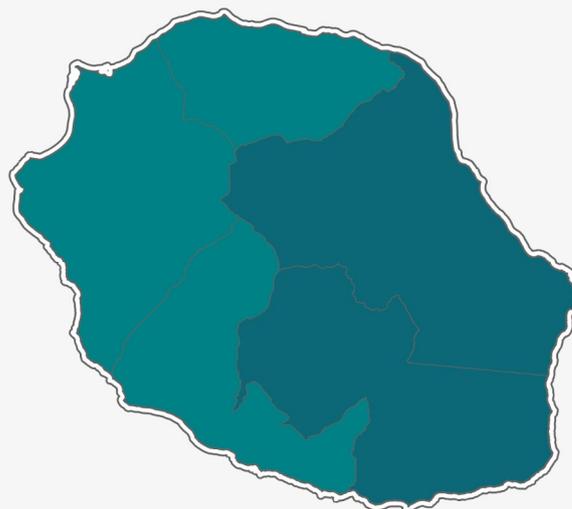
Source : Insee, recensement de la population (RP) 2020.

► 5a. Part des chômeurs au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans et le nombre d'actifs âgés de 15 à 69 ans (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Au sens du recensement, est chômeur toute personne qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle emploi. Sur la France hors Mayotte, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 8 % en 2020, contre 12,7 % au sens du recensement. L'écart est encore plus grand pour La Réunion ; le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 17 % en 2020, contre 31,6 % au sens du recensement.



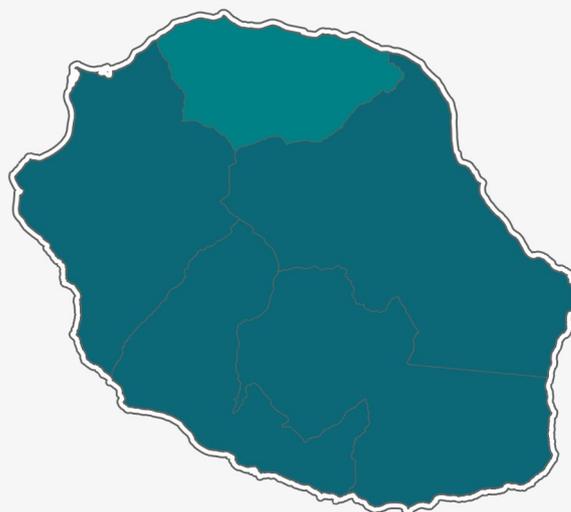
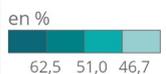
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 5b. Part des chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans en recherche d'emploi depuis un an ou plus et le nombre de personnes âgées de 15 à 69 ans déclarées au chômage au sens du recensement (inscrites ou non à Pôle emploi).



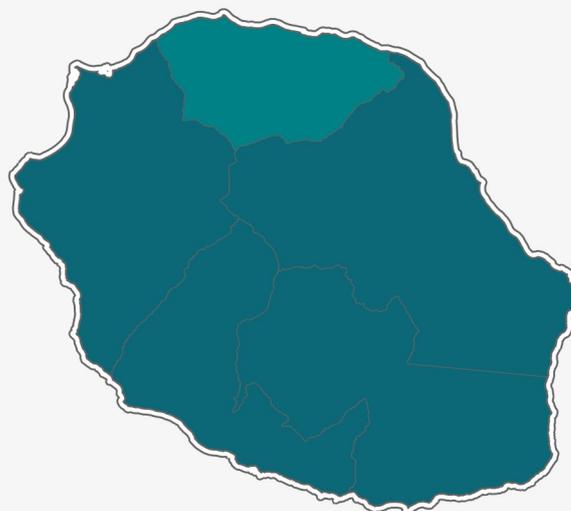
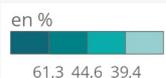
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 5c. Part des jeunes (16-25 ans) sans emploi parmi ceux non inscrits en formation

Indicateur : Part des jeunes (de 16 à 25 ans compris) ayant déclaré au recensement être sans emploi parmi les personnes de 16 à 25 ans déclarant être non inscrites dans un établissement d'enseignement.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

THÈME 2 : NIVEAU DE FORMATION INITIALE

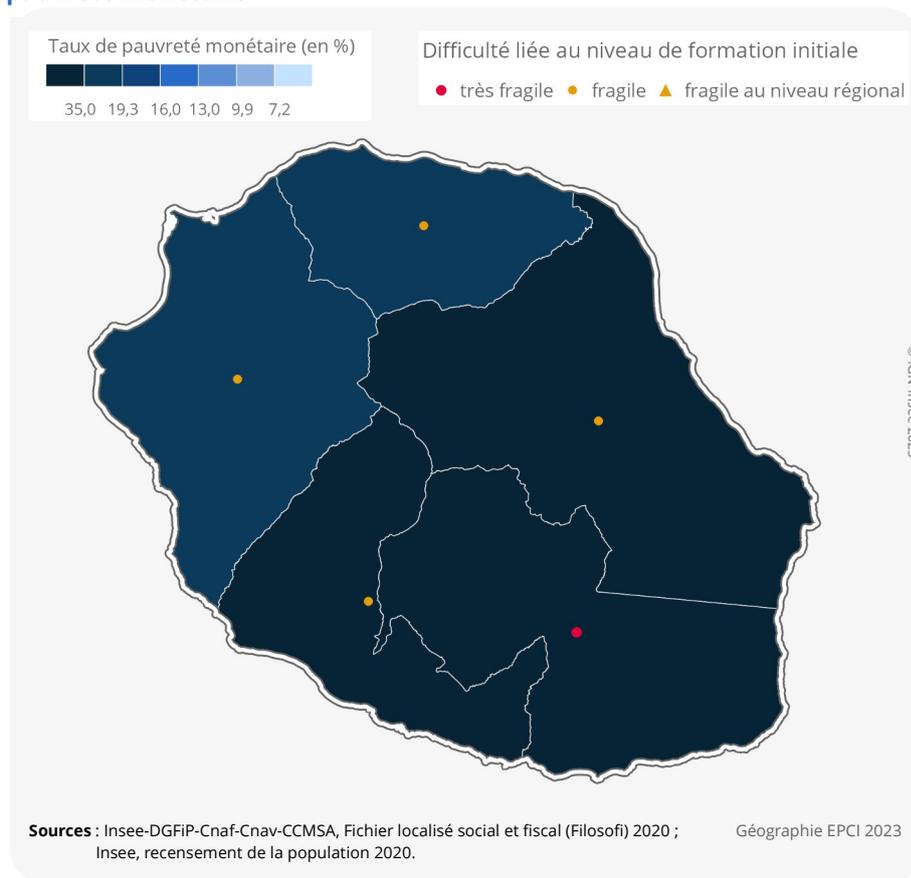
Un faible niveau de formation initiale augmente fortement le risque de ne pas avoir d'emploi ou d'avoir un emploi faiblement rémunérateur.

En effet, même plusieurs années après la fin de la formation initiale, les personnes peu ou pas diplômées sont nettement plus souvent inactives ou au chômage que les personnes diplômées. Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail sont encore plus marquées pour les jeunes qu'elles ne l'étaient pour leurs aînés, faisant de la lutte contre le décrochage un enjeu de politique publique.

Un faible niveau de formation initiale peut aussi être associé à une maîtrise insuffisante des savoirs de base, susceptibles d'entraîner des difficultés dans la vie quotidienne, telles qu'un risque plus marqué de difficulté de lecture ou d'illectronisme, facteurs d'exclusion sociale.

Tout le territoire de La Réunion est classé comme fragile par rapport au niveau national du fait de la part élevée des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus. Elle est largement supérieure au 9^e décile national dans chaque EPCI de l'île.

► 6. EPCI fragiles sur le thème du niveau de formation initiale et taux de pauvreté monétaire



L'EPCI de la Casud est considéré comme très fragile pour la problématique de la formation initiale car la part des 15-19 ans ou pas diplômés y est élevée (au dessus du 3^e quartile) et celle des non-bacheliers parmi les 20-65 ans également (au dessus du 9^e décile) ► figures 6 et 7.

► 7. Fragilité des EPCI sur le thème du niveau de formation initiale

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés parmi les non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans
CA du Sud	Le Tampon	+++	42,4	46,6	60,7
CA Intercommunale du Nord de la Réunion	Saint-Denis	++	36,0	42,6	50,1
CA Territoire de la Côte Ouest	Saint-Paul	++	39,3	43,1	55,1
CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires	Saint-Pierre	++	41,3	45,2	57,5
CA Intercommunale de la Réunion Est	Saint-André	++	46,0	43,4	63,1

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	26,2	50,4	55,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	23,5	45,7	52,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	45,2	s.o.

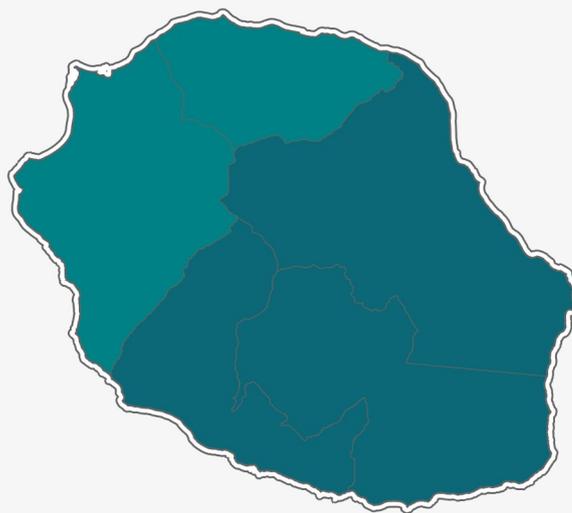
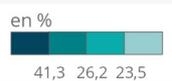
s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.
Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 8a. Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 ans ou plus ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou être détentrices comme diplôme de niveau le plus élevé du certificat d'études primaires (CEP) parmi les personnes âgées de 20 ans ou plus.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.



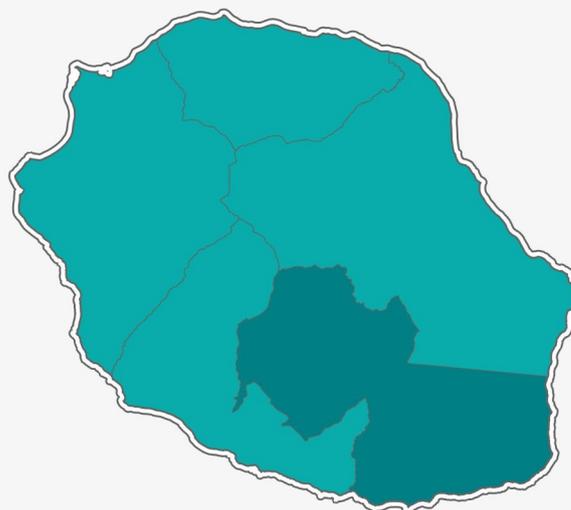
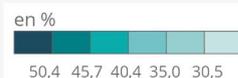
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 8b. Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés parmi les non-scolarisés

Indicateur : Part des jeunes (de 15 à 19 ans compris) ayant déclaré comme diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

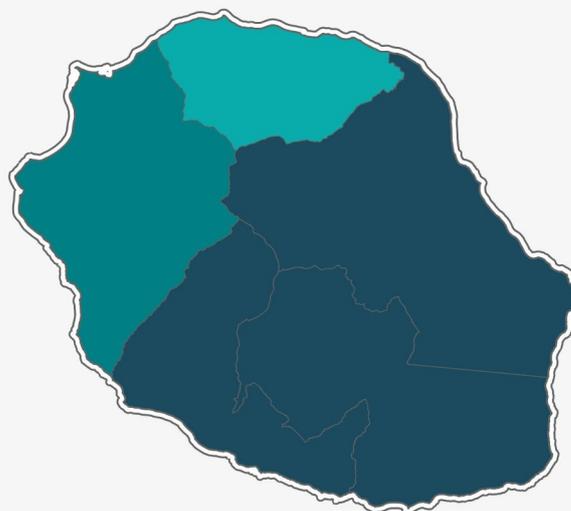
Géographie EPCI 2023

► 8c. Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 à 65 ans compris, ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou avoir un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, BEP) parmi les personnes âgées de 20 à 65 ans.

Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

THÈME 3 : LOGEMENT

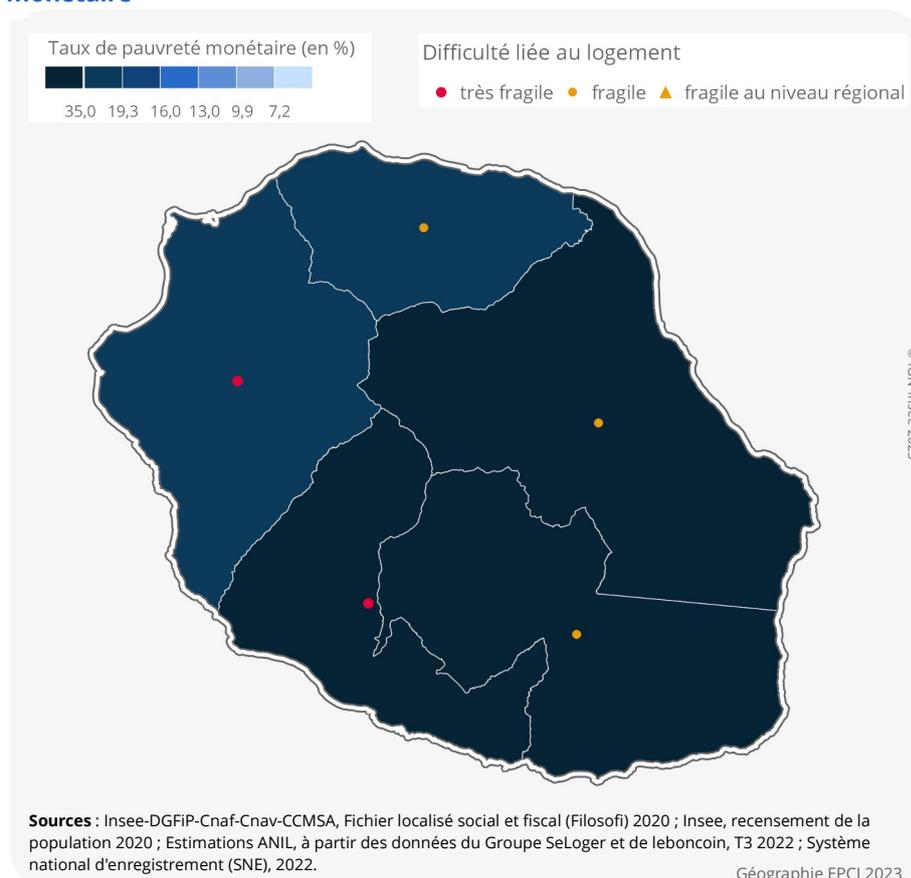
Lorsque l'offre de logement social n'est pas suffisante au regard des besoins et que les loyers proposés dans le parc locatif privé sont élevés, accéder à un logement peut constituer une difficulté importante pour les plus modestes. Ces tensions sur le marché de l'immobilier couplées à des ressources insuffisantes peuvent par ailleurs être à l'origine de situations de mal-logement et d'inadéquation entre la taille du logement et celle du ménage.

À La Réunion, les cinq EPCI sont considérés comme fragiles par rapport au niveau national sur la problématique du logement.

Du fait du faible niveau de vie des ménages pauvres et d'une taille des ménages plus importante qu'ailleurs, la suroccupation est une problématique primordiale ; les cinq EPCI sont classés comme très fragiles au regard de cet indicateur, c'est-à-dire qu'ils font partie des 10 % des EPCI français les plus touchés ► **méthodologie**. Dans la Cinor, où le taux de suroccupation est le plus élevé (11%), son niveau est 2,8 fois supérieur au 9^e décile national ► **figures 9 et 10**.

Par ailleurs, la fragilité sur le thème du logement est aussi tirée par des loyers élevés par rapport au niveau national dans trois EPCI de l'île (le TCO, la Civis et la Cinor), classés comme très fragiles.

► 9. EPCI fragiles sur le thème du logement et taux de pauvreté monétaire



A contrario, les loyers sont plus faibles dans l'Est.

Pour les demandes d'attribution de logements sociaux, deux EPCI de l'île sont considérés comme fragiles au regard du niveau national (le TCO et la Civis).

► 10. Fragilité des EPCI sur le thème du logement

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des résidences principales en état de suroccupation en %	Loyers d'annonce élevés (1)	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution en nombre
CA Territoire de la Côte Ouest	Saint-Paul	+++	10,8	xxx	7,1
CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires	Saint-Pierre	+++	8,1	xxx	6,3
CA Intercommunale du Nord de la Réunion	Saint-Denis	++	11,2	xxx	4,7
CA du Sud	Le Tampon	++	5,9	xx	5,5
CA Intercommunale de la Réunion Est	Saint-André	++	9,4		4,3

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

(1) : part de la pop. exposée : xxx très importante, xx importante, x importante régionalement

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	4,0	n.c.	8,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	2,5	n.c.	5,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	n.c.	s.o.

n.c. : non concerné, s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

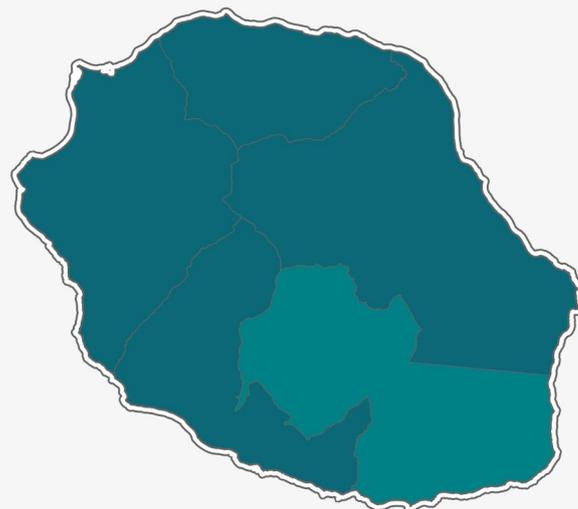
Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Insee, recensement de la population 2020 ; Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE), 2022.

► 11a. Part des résidences principales en état de suroccupation

Indicateur : Rapport entre le nombre de résidences principales en état de suroccupation (hors studio occupé par une personne) et le nombre de résidences principales (hors studio occupé par une personne) .

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

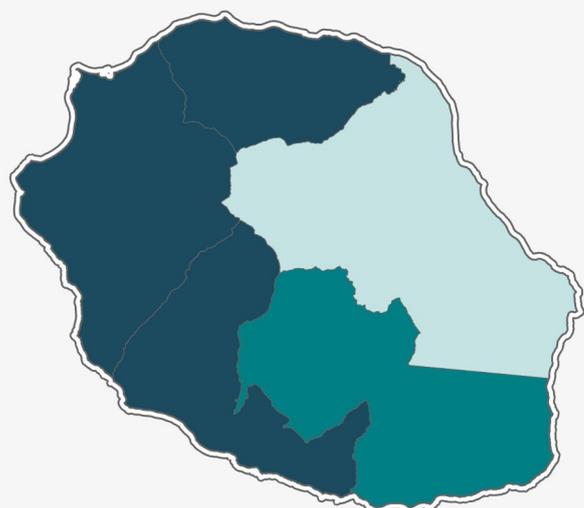
Géographie EPCI 2023

► 11b. Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés

Indicateur : Part de la population de l'EPCI vivant dans une commune avec des loyers élevés.

Des indicateurs de loyer du parc locatif privé à l'échelle de la commune sont estimés par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) grâce à l'utilisation des données d'annonces parues sur les plateformes leboncoin et du Groupe SeLoger sur la période 2018 – 2022.

Un loyer est ici considéré comme élevé lorsqu'il est supérieur au loyer minimal auquel est exposée la moitié des locataires du territoire (médiane du loyer d'annonce pondérée par la population des locataires). La fragilité d'un territoire est déterminée par la part de la population soumise à un loyer élevé ► [Méthodologie](#).



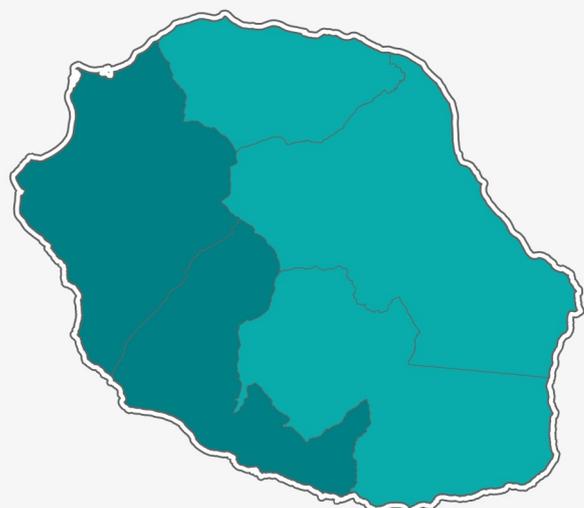
© IGN-Insee 2023

Sources : Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et leboncoin, T3 2022 ; Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 11c. Demandes de logement social pour une attribution

Indicateur : Nombre de demandes de logement social (hors mutations), au 31 décembre 2022 pour la première localisation souhaitée, divisée par les attributions (hors mutations), pour des personnes physiques, en 2022, pour la première localisation souhaitée.



© IGN-Insee 2023

Source : Système national d'enregistrement (SNE), 2022.

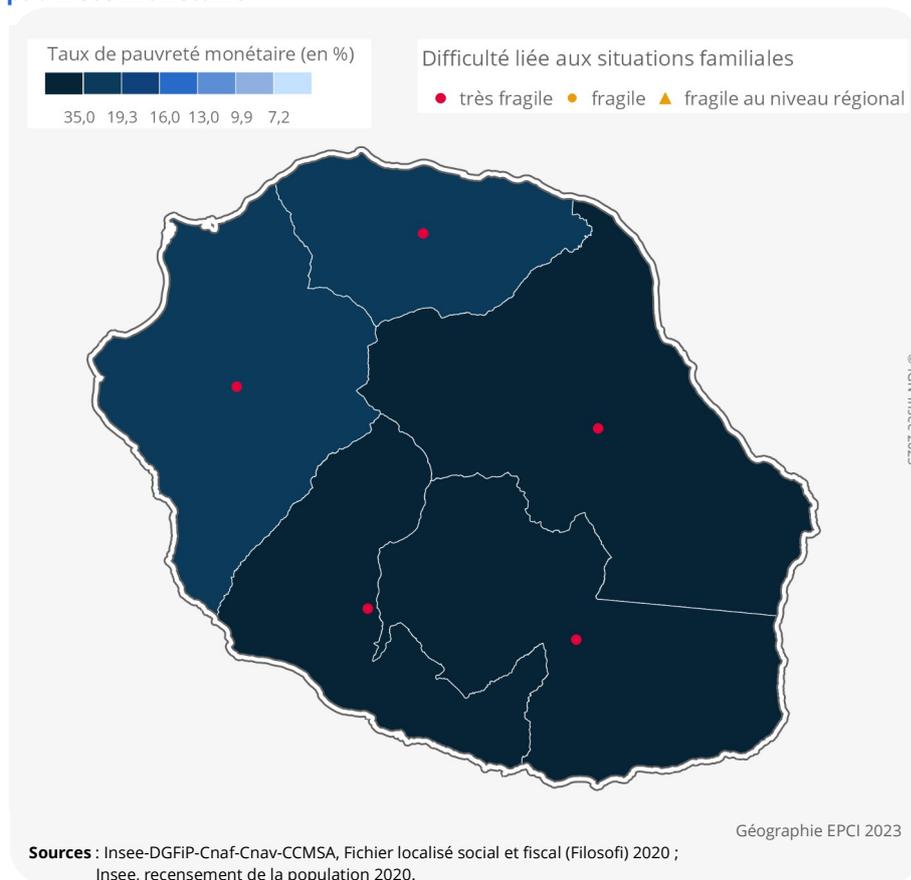
Géographie EPCI 2023

THÈME 4 : SITUATIONS FAMILIALES

Les enfants constituent une population cible des politiques de lutte contre la pauvreté. En effet, la pauvreté affecte dans l'immédiat le bien-être de l'enfant mais a également une incidence sur son avenir. Vivre avec un seul parent ou avoir des parents sans emploi accroît le risque de pauvreté monétaire, et au-delà le risque d'exclusion sociale. Parallèlement, les enfants dont les parents ont de faibles ressources ont des conditions de logement souvent plus précaires, ce qui peut impacter notamment leur réussite scolaire.

Pour les trois indicateurs de fragilité familiale liée à la pauvreté, la part des mineurs vivant dans une famille monoparentale, ou dans un logement suroccupé ou dans une famille où aucun parent ne travaille, tous les EPCI de La Réunion sont classés comme très fragiles au regard du niveau national. Dans chaque EPCI de l'île, la part de mineurs concernés par chacune de ces situations est largement supérieure à la valeur minimale au-dessus de laquelle se situent les 10 % des EPCI français les plus touchés ► figures 12 et 13.

► 12. EPCI fragiles sur le thème des situations familiales et taux de pauvreté monétaire



► 13. Fragilité des EPCI sur le thème des situations familiales

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi
CA Intercommunale du Nord de la Réunion	Saint-Denis	+++	43,0	28,1	36,3
CA Territoire de la Côte Ouest	Saint-Paul	+++	36,6	25,5	34,4
CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires	Saint-Pierre	+++	39,5	20,0	38,2
CA du Sud	Le Tampon	+++	35,3	15,0	38,2
CA Intercommunale de la Réunion Est	Saint-André	+++	42,7	25,4	46,3

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	24,3	12,6	15,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	21,3	8,4	12,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

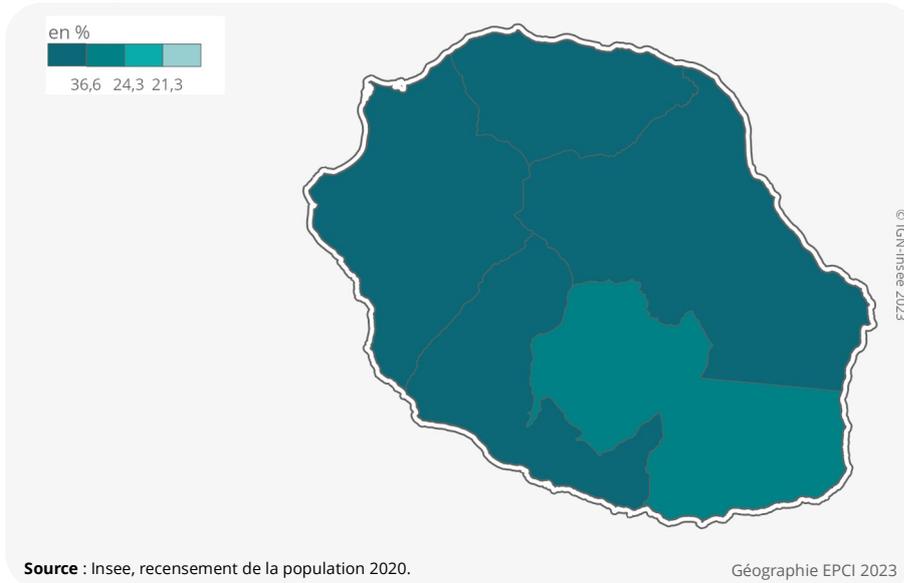
s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 14a. Part des enfants vivant en famille monoparentale

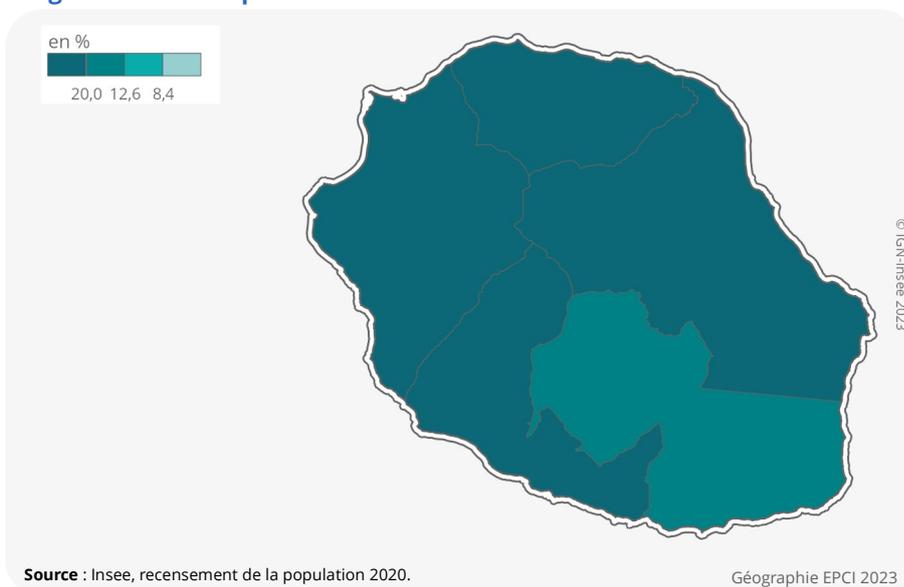
Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille monoparentale parmi les personnes mineures.



► 14b. Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé

Indicateur : Part des mineurs vivant dans un logement en état de suroccupation parmi les mineurs vivant dans un logement ordinaire.

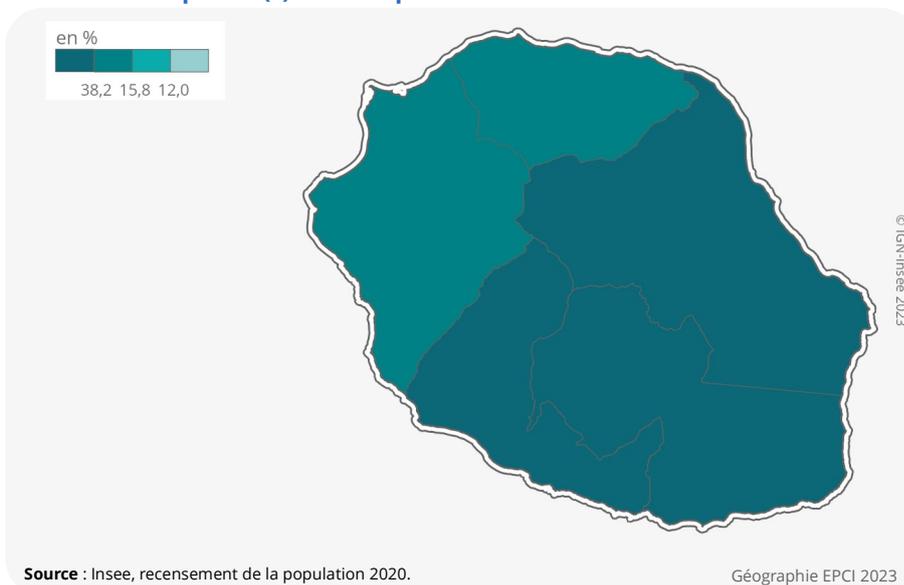
Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale (voir méthodologie).



► 14c. Part des enfants vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi

Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille dont le(s) parent(s) sont sans emploi parmi les enfants mineurs vivant dans une famille.

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille. Le(s) parent(s) qui réside(nt) avec l'enfant sont considérés comme parents. Si un enfant vit avec un parent et un beau parent, ce dernier est également compté comme parent. En revanche, il n'est pas tenu compte de l'activité d'un parent qui ne vit pas avec l'enfant. Dans le cas de résidence alternée, l'enfant est considéré vivre avec le parent avec lequel il habite à la date du recensement.



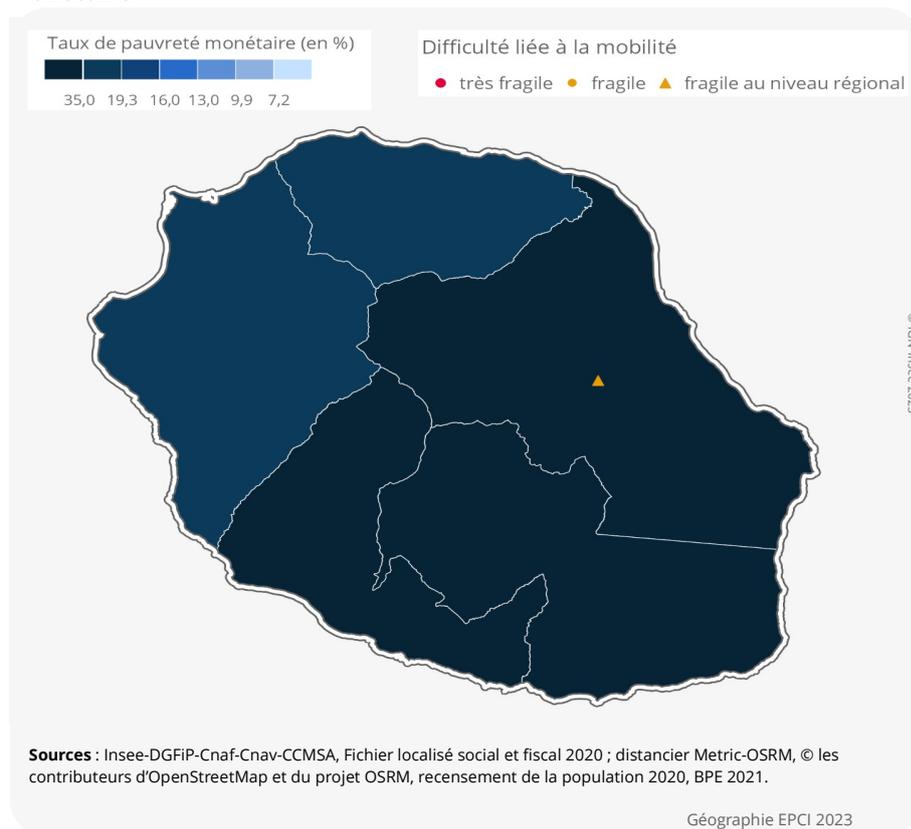
THÈME 5 : MOBILITÉ

Pouvoir se rendre facilement sur son lieu de travail, à un entretien d'embauche ou à une formation est un enjeu essentiel en terme de lutte contre la pauvreté. Or, selon le lieu où elles habitent, les personnes pauvres peuvent rencontrer des difficultés à se déplacer. Ainsi, dans certains territoires l'absence de transport en commun adaptés et une offre d'emploi très locale limitée rendent nécessaire l'usage d'un véhicule pour aller travailler : la possession d'une voiture ou d'un deux-roues (et donc d'un permis de conduire) est donc souvent un préalable à la recherche d'un emploi. De plus, dans les territoires éloignés des pôles, les actifs doivent souvent parcourir une grande distance pour aller travailler, ce qui a un coût, quel que soit le transport.

Parallèlement, les habitants pauvres des territoires éloignés des services courants sont confrontés à des coûts ou à des difficultés qui peuvent les fragiliser ou les exclure davantage.

Au regard du niveau national, aucun EPCI de La Réunion n'apparaît comme fragile en termes de mobilité. En particulier, la part de la population éloignée de plus de huit minutes du « panier de vie courante », rassemblant équipements et services nécessaires à la vie quotidienne (écoles, boulangeries, etc.), est très faible dans les EPCI de La Réunion par rapport à ceux de l'Hexagone.

► 15. EPCI fragiles sur le thème de la mobilité et taux de pauvreté monétaire



De même, la part des actifs habitant à 30km ou plus de leur lieu de travail est relativement peu élevée à La Réunion au regard du niveau national.

Toutefois, au niveau régional, le territoire de l'Est est celui dans lequel la mobilité des ménages pauvres est la plus fragile par rapport aux quatre autres EPCI.

Dans cet EPCI, une part plus élevée qu'ailleurs de personnes travaillent à plus de 30km de leur domicile et sont éloignées de plus de huit minutes du « panier de vie courante » ► **figure 16.**

► 16. Fragilité des EPCI sur le thème de la mobilité

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante
CA Intercommunale de la Réunion Est	Saint-André	+	82,8	14,3	4,8
CA Territoire de la Côte Ouest	Saint-Paul		81,1	9,3	1,9
CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires	Saint-Pierre		79,4	10,2	3,1
CA du Sud	Le Tampon		83,4	9,3	2,9
CA Intercommunale du Nord de la Réunion	Saint-Denis		75,1	3,6	3,8

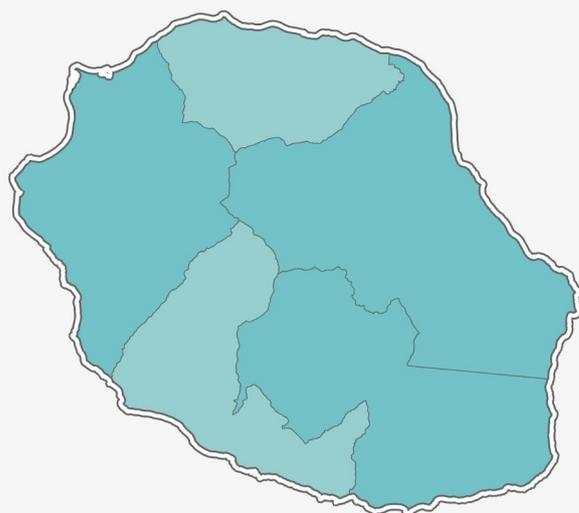
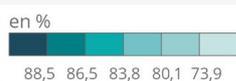
+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté					
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)			88,5	31,8	59,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)			86,5	23,2	39,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)			82,8	10,2	3,8

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.
Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

► 17a. Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler

Indicateur : Nombre d'actifs ayant un emploi et déclarant au recensement utiliser une voiture, un camion ou une fourgonnette comme mode de transport principal pour aller travailler, rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.



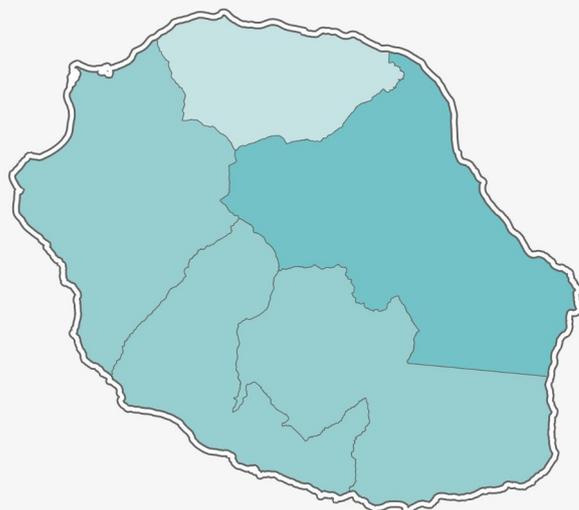
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 17b. Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail

Indicateur : Nombre d'actifs occupant un emploi dans une commune distante d'au moins 30 kilomètres de sa commune de résidence, rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020.

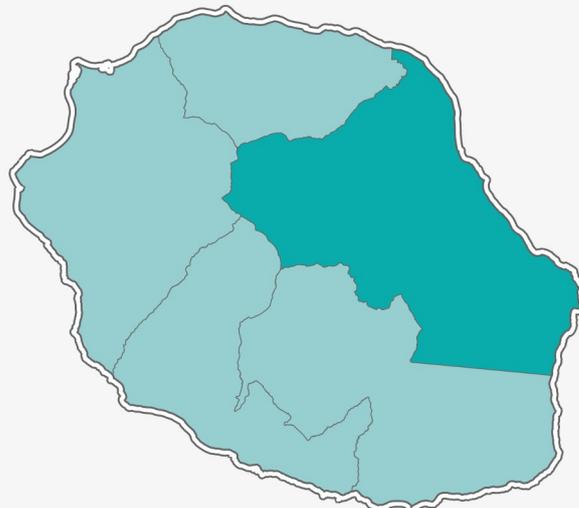
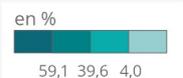
Géographie EPCI 2023

► 17c. Part de la population éloignée du panier vie courante

Indicateur : Le « panier de la vie courante » comprend 22 équipements ou services, choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ils comprennent une grande partie des équipements de la gamme dite de proximité (école, boulangerie, etc.).

En France, 90 % de la population accède en moins de huit minutes, par la route, à ce panier d'équipement (temps théorique). Les 10 % restants sont considérés comme éloignés.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

Géographie EPCI 2023

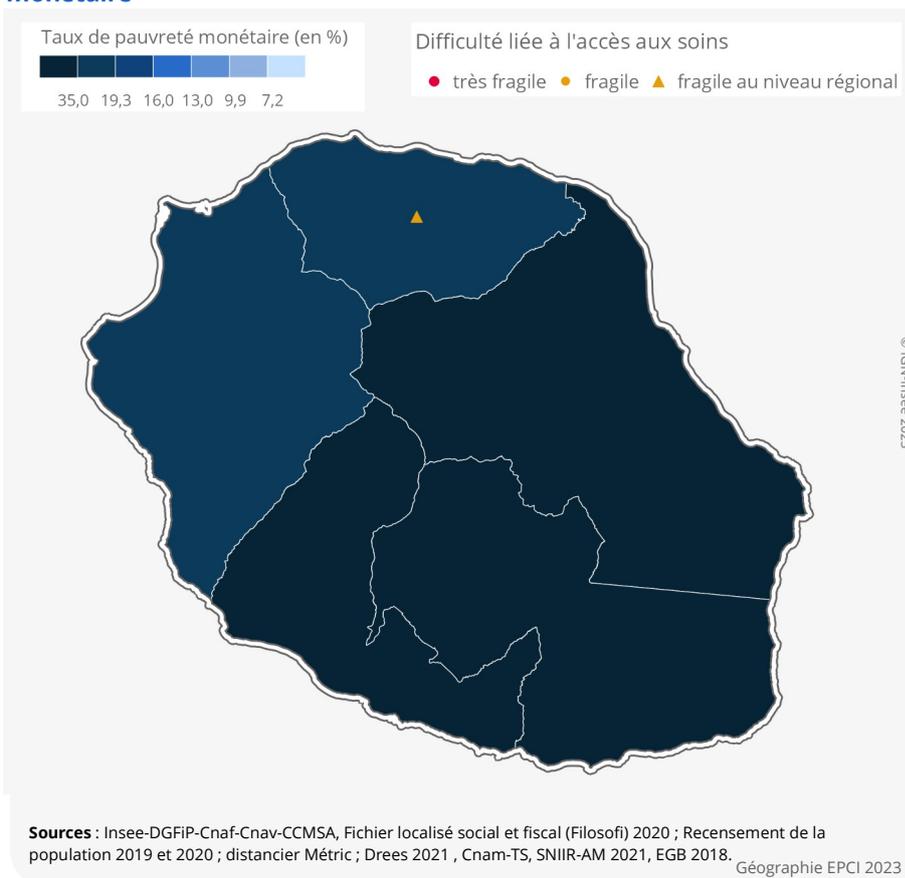
THÈME 6 : ACCÈS AUX SOINS

Les difficultés d'accès aux soins ne sont pas directement liées à la pauvreté monétaire, mais elles viennent renforcer la précarité des ménages, en accroissant les contraintes (temps d'attente, recherche d'un praticien, déplacements, etc ...). Par ailleurs, vivre dans un territoire faiblement doté en services de santé augmente fortement le risque que les personnes pauvres renoncent aux soins.

Dans les territoires où la population est très âgée, les difficultés d'accès aux soins peuvent devenir encore plus prégnantes, notamment pour les personnes les moins favorisées. En effet, les personnes les plus âgées sont à la fois généralement moins mobiles, et davantage susceptibles de devoir recourir à plusieurs professionnels de santé.

Comme pour la mobilité, le territoire de La Réunion n'apparaît pas comme fragile pour l'accès aux soins des ménages pauvres en comparaison avec l'ensemble du territoire national. D'une part, la population est plus jeune à La Réunion et la part de la population de 80 ans ou plus est très faible au regard du national. D'autre part, l'accessibilité potentielle au personnel médical (infirmiers ou médecins généralistes) ne paraît pas en tension au regard du niveau national. En effet, le nombre de médecins et d'infirmiers dans les EPCI de l'île paraît relativement élevé par rapport aux besoins d'une population plutôt jeune.

► 18. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux soins et taux de pauvreté monétaire



Néanmoins, la Cinor apparaît plus fragile au niveau régional sur le thème de l'accès aux soins ; la part des personnes âgées de 80 ans ou plus y est parmi les plus élevées de l'île, tandis que l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes et aux infirmières y est parmi les plus faibles de l'île ► figure 19.

► 19. Fragilité des EPCI sur le thème de l'accès aux soins

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Accessibilité potentielle aux médecins généralistes	(2) Accessibilité potentielle aux infirmiers	Part de la population de 80 ans ou plus
			en nb de consultation par an et par hab.	ETP pour 100 000 habitants	en %
CA Intercommunale du Nord de la Réunion	Saint-Denis	+	3,9	470,1	2,7
CA Territoire de la Côte Ouest	Saint-Paul		5,4	436,1	2,5
CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires	Saint-Pierre		5,4	575,0	2,6
CA du Sud	Le Tampon		4,4	513,5	3,0
CA Intercommunale de la Réunion Est	Saint-André		3,5	584,7	2,2

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile) *	2,1	75,0	8,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile) *	2,5	92,7	7,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	3,9	470,1	2,7

* Pour (1) et (2), valeur au-dessous du 1^e décile (10 %) et du 1^e quartile (25 %).

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Insee, Recensement de la population 2019 et 2020 ; distancier Métric ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018.

► 20a. Accessibilité potentielle aux médecins généralistes

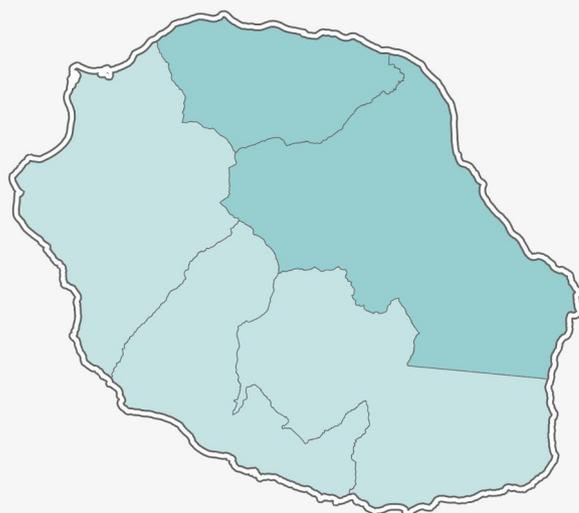
Indicateur : Nombre de consultations/visites accessibles pour chaque habitant par an. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les médecins accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seuls les médecins de moins de 65 ans sont pris en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

en nombre de consultation par an et par habitants



4,1 3,5 3,0 2,5 2,1



© IGN-Insee 2023

Sources : traitements Drees 2021 , Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric.

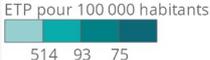
Géographie EPCI 2023

► 20b. Accessibilité potentielle aux infirmières

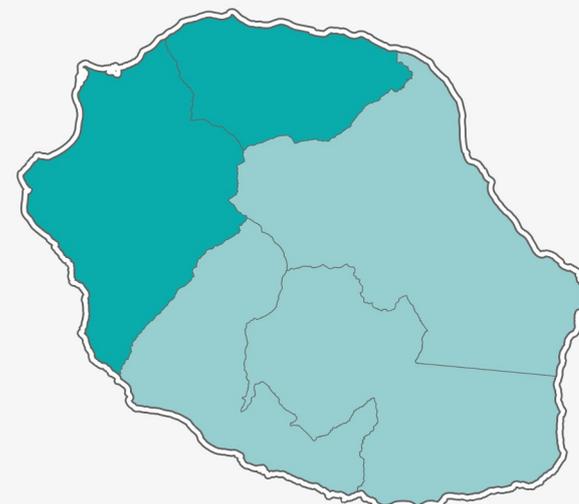
Indicateur : Nombre d'infirmières de 65 ans ou moins en équivalent temps plein (ETP) accessibles pour 100 000 habitants. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les infirmières accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seules les infirmières libérales ou salariées en centre de santé de moins de 65 ans sont prises en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

ETP pour 100 000 habitants



514 93 75



© IGN-Insee 2023

Sources : traitements Drees 2021 , Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric.

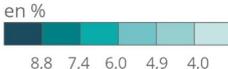
Géographie EPCI 2023

► 20c. Part de la population de 80 ans ou plus

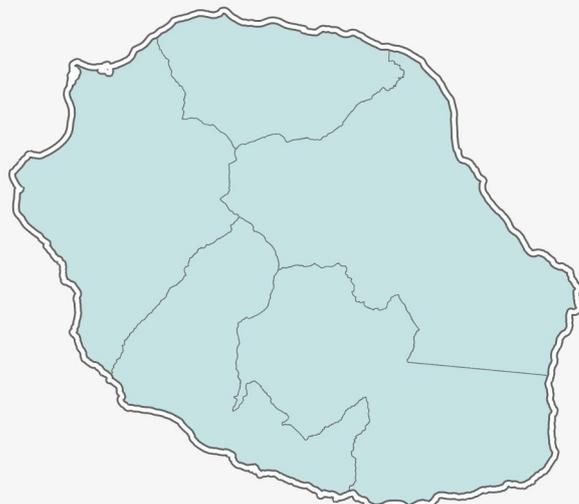
Indicateur : Part des personnes âgées de 80 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire au sens du recensement, parmi les personnes vivant dans un logement ordinaire.

Un logement ordinaire est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation, séparé et indépendant. Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, services de moyen ou long séjour, communautés religieuses, etc.) ne sont pas considérés comme des logements ordinaires.

en %



8,8 7,4 6,0 4,9 4,0



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

THÈME 7 : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

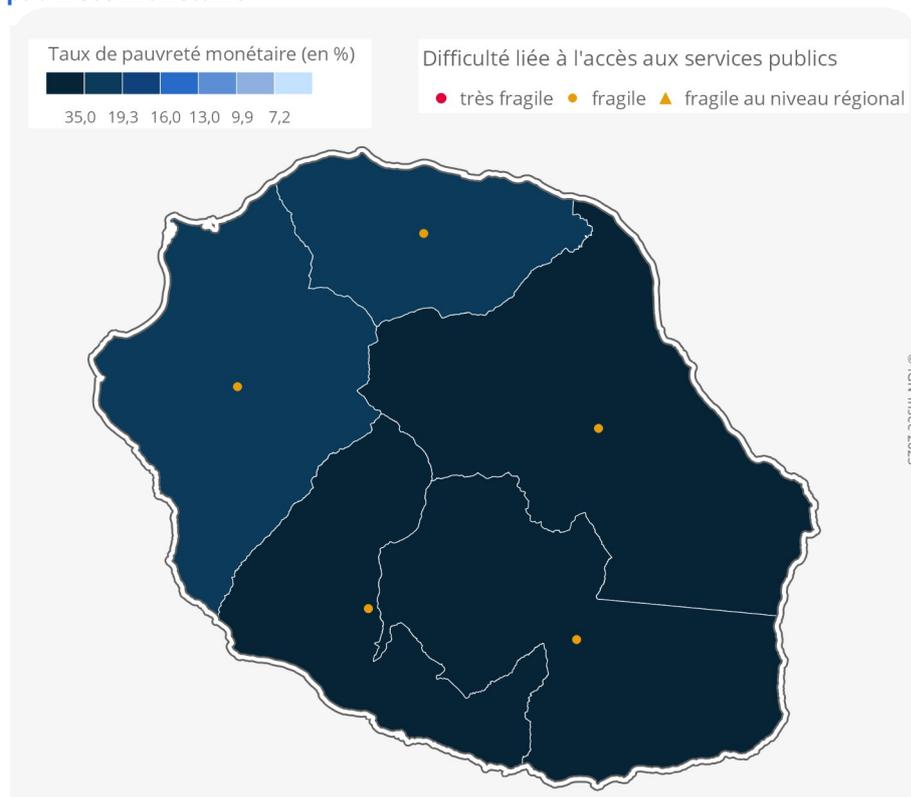
L'accès aux droits et aux services sociaux est un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté.

Selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), « la question d'accessibilité à un mode d'accueil se pose de manière accrue pour les familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion ; c'est un enjeu clef si l'on veut que les mères seules retrouvent le chemin de l'emploi ; pour les enfants, l'enjeu est leur socialisation et leur développement futur ».

Par ailleurs, afin de ne pas exclure la population la plus éloignée des usages d'internet, la proximité des services publics reste indispensable, notamment dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits. Parallèlement, l'inclusion numérique nécessite un accès de bonne qualité aux réseaux de communication.

L'ensemble des EPCI de l'île sont considérés comme fragiles au regard du niveau national du fait d'une capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans (assistantes maternelles, crèches, écoles maternelles, etc.) relativement faible. Les cinq EPCI font ainsi partie des 10 % des EPCI français les moins bien dotés, en termes de capacité d'accueil théorique des jeunes enfants.

► 21. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux services publics et taux de pauvreté monétaire



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF ; CPAM ; ARCEP 2022. Géographie EPCI 2023

C'est en particulier le cas à la Casud
 ► **figure 22.** La Réunion est un des territoires français les plus jeunes, avec un taux de fécondité élevé et une part plus importante d'enfants de moins de 3 ans par rapport à l'Hexagone.

► 22. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'accès aux services publics

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans	Accès aux équipements France Service en minutes	(2) Part des locaux raccordables à la fibre en %
CA Intercommunale du Nord de la Réunion	Saint-Denis	++	43,5	0,0	93,7
CA Territoire de la Côte Ouest	Saint-Paul	++	38,4	0,0	93,1
CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires	Saint-Pierre	++	34,7	0,3	89,8
CA du Sud	Le Tampon	++	24,7	0,6	90,5
CA Intercommunale de la Réunion Est	Saint-André	++	27,0	1,1	96,2

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)*	44,6	11,8	25,7
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)*	52,2	9,3	53,2
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	0,6	90,5

* Pour (1) et (2), valeur au-dessus du 1^e décile (10 %) et du 1^e quartile (25 %) ; s.o. (sans objet) : (1) ou (2) le seuil régional est inférieur au seuil national.

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

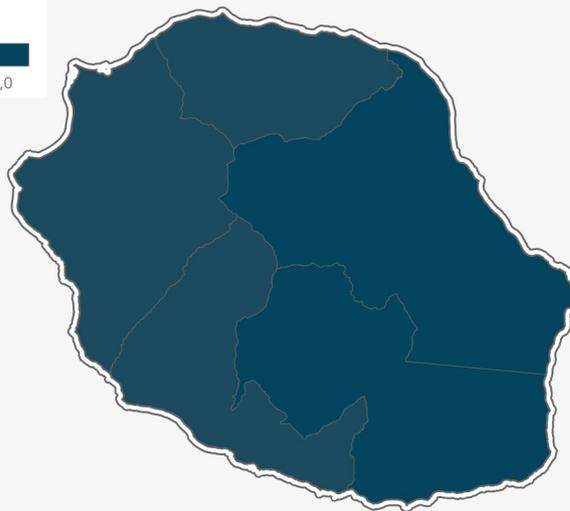
Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023 ; ARCEP 2022.

▶ 23a. Capacité théorique d'accueil du jeune enfant

Indicateur : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les modes d'accueil "formels" correspondent aux modes d'accueil suivants : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés.



Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoess) 2021.

Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

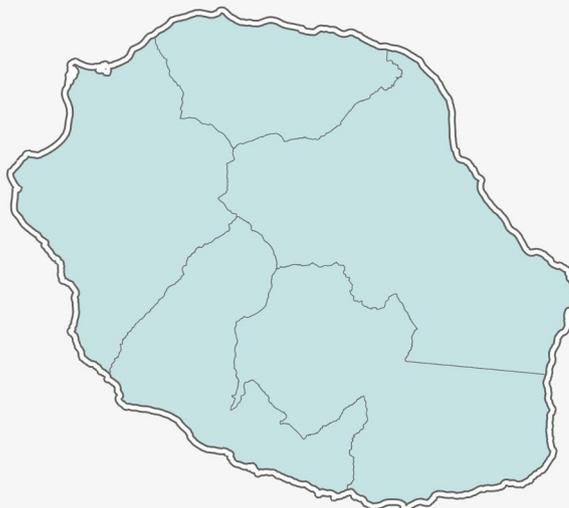
▶ 23b. Temps d'accès aux équipements France services

Indicateur : Temps d'accès de la population à la maison France services la plus proche ou au panier équivalent d'équipements.

France Services est un guichet unique permettant un accompagnement sur les démarches de 9 opérateurs nationaux. Le panier « équivalent France services » est ici constitué des points d'accueil de la CAF, de la MSA, de la CPAM, de la Poste, des finances publiques et de Pôle emploi ainsi que des antennes judiciaires et des maisons de justice.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.

À La Réunion, toutes les communes de la Cinor et du TCO sont équipées d'une maison France services, d'où un temps d'accès à 0.



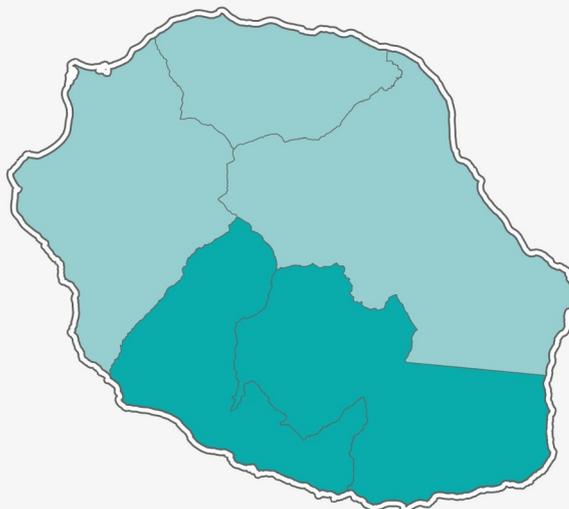
Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023.

Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

▶ 23c. Part des locaux raccordables à la fibre

Indicateur : Les locaux raccordables FttH (fibre optique) correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.



Source : ARCEP, données du 4e trimestre 2022.

Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

Indicateurs par EPCI : La Réunion

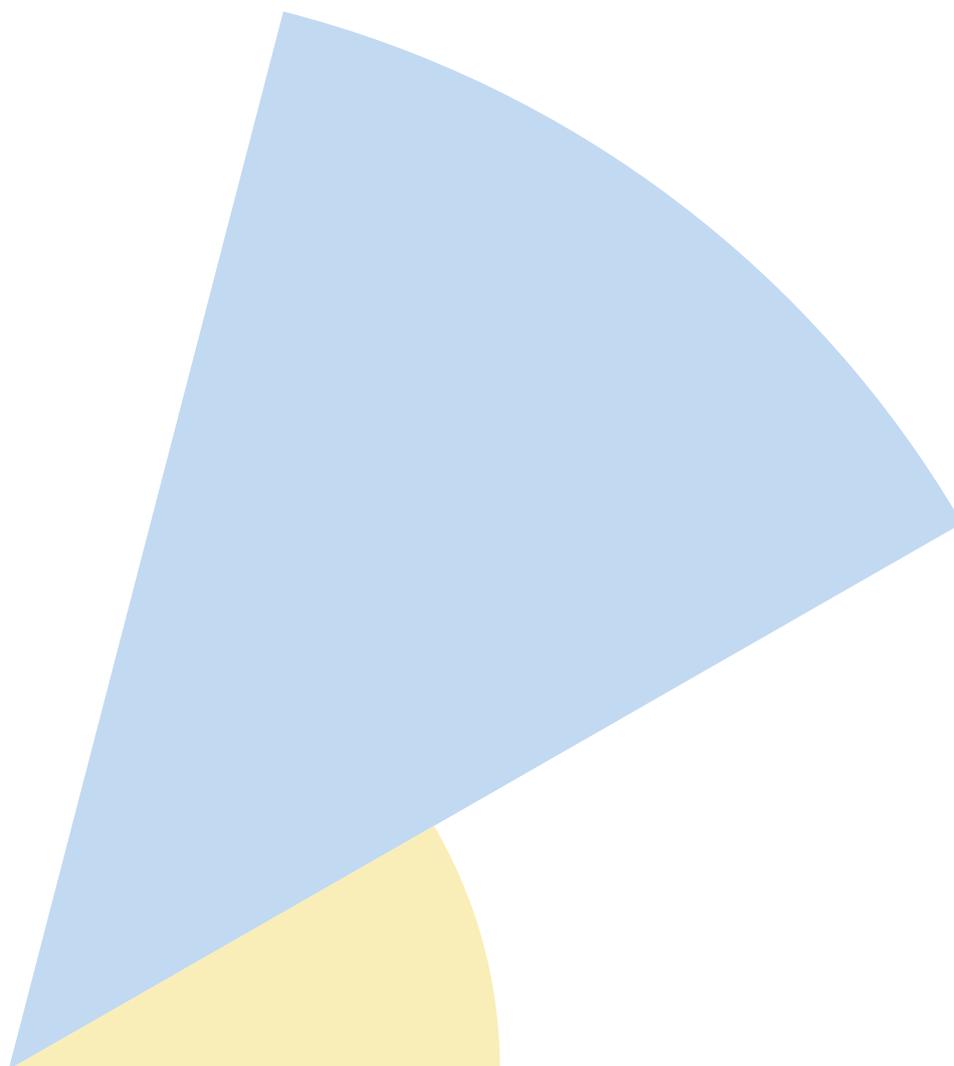
	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins			Accès aux services publics	
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France Service
CA Intercommunale de la Réunion Est	42,9	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	x	x	x	x			xxx	x	
CA du Sud	38,9	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	x				x	xxx	xxx	x	x
CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires	36,3	xxx	xxx	xxx	xxx	x	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	x					xxx		x
CA Intercommunale du Nord de la Réunion	32,1	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx		xxx	xxx	xxx		x	x	x	x	xxx		
CA Territoire de la Côte Ouest	32,0	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx					x		xxx		

*RP : au sens du recensement de la population.

Note de lecture : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Annexes

La pauvreté monétaire au sein des EPCI



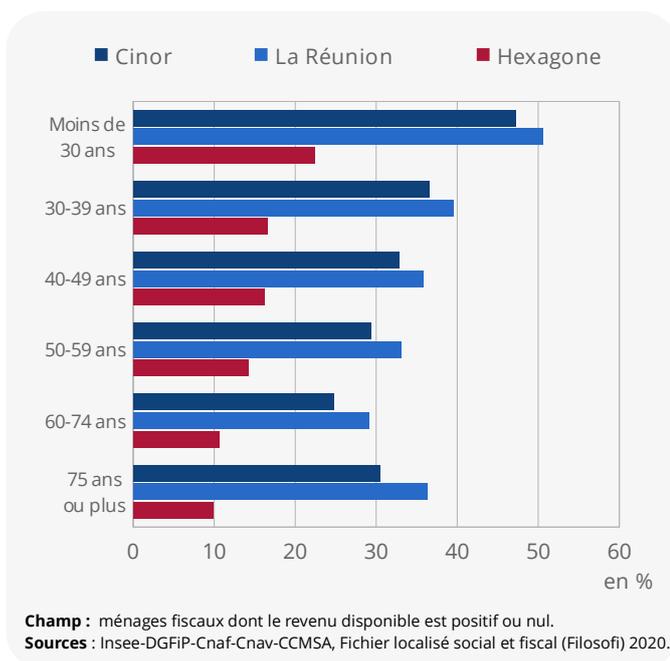
1. CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

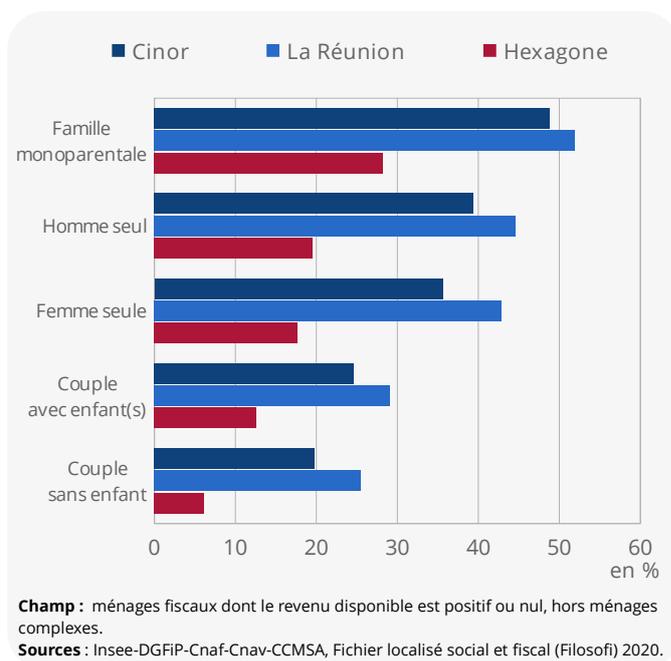
		Cinor	La Réunion	Hexagone
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	32,1	35,6	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	20,0	22,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 480	10 450	10 740
	de la population	17 860	16 520	22 400

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

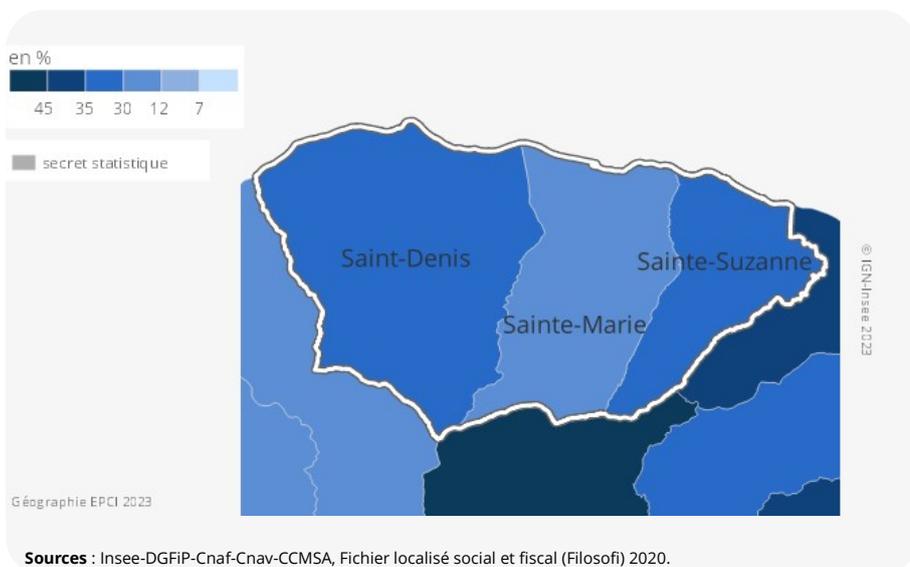
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



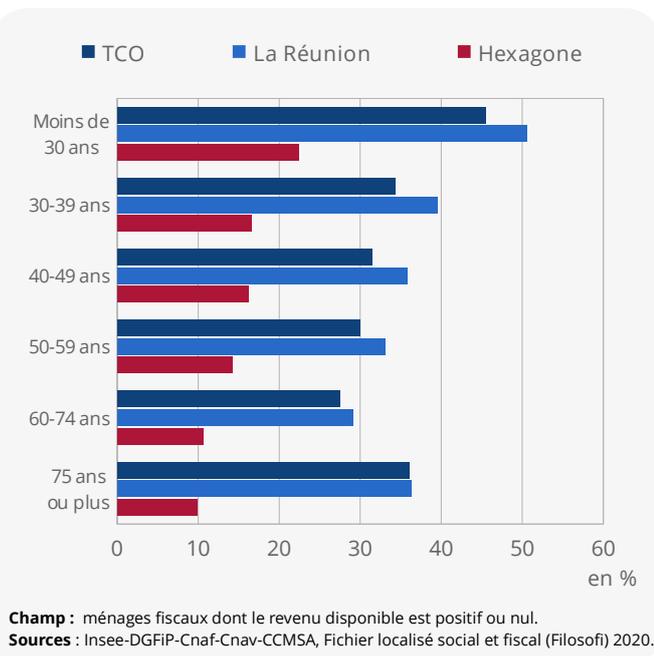
2. CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

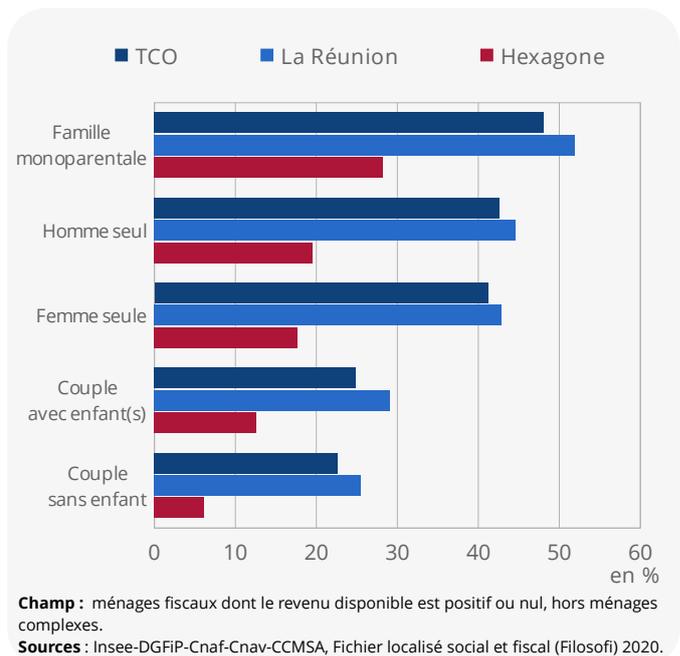
		TCO	La Réunion	Hexagone
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	32,0	35,6	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	19,7	22,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 560	10 450	10 740
	de la population	17 490	16 520	22 400

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

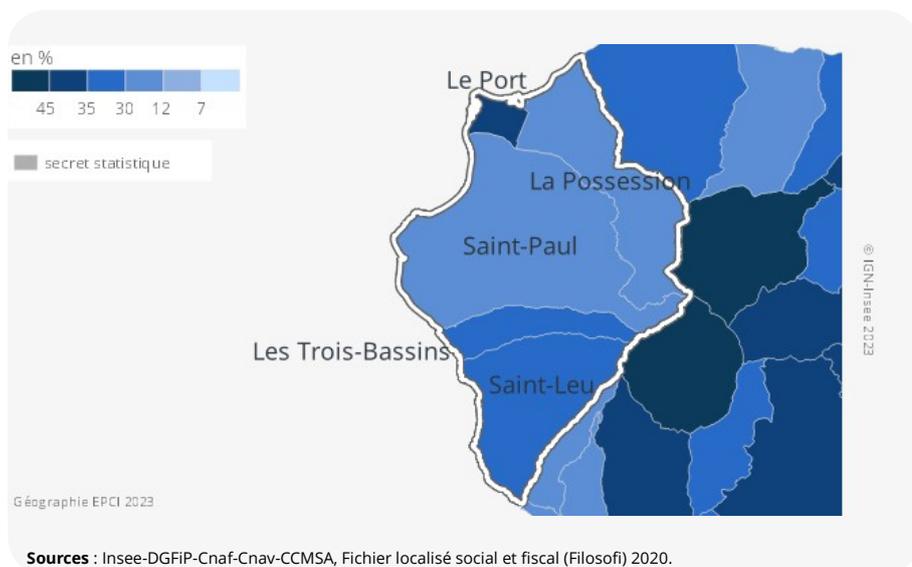
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



3. CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (Civis)

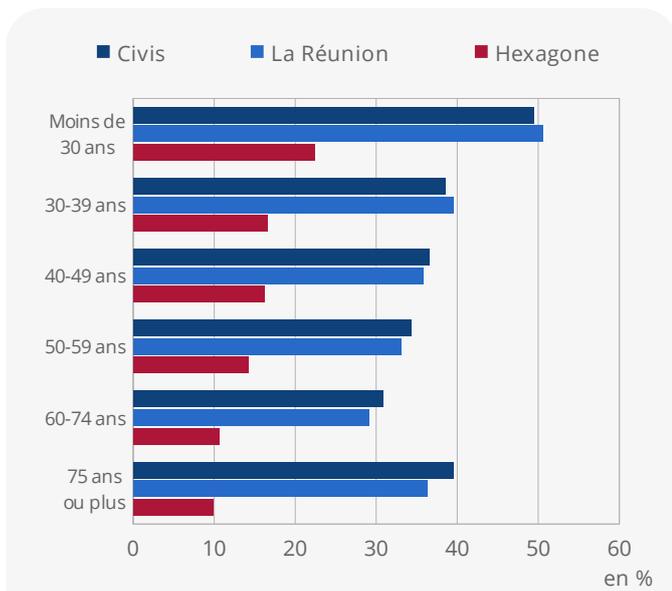
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Civis	La Réunion	Hexagone
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	36,3	35,6	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	23,2	22,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 400	10 450	10 740
	de la population	16 270	16 520	22 400

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

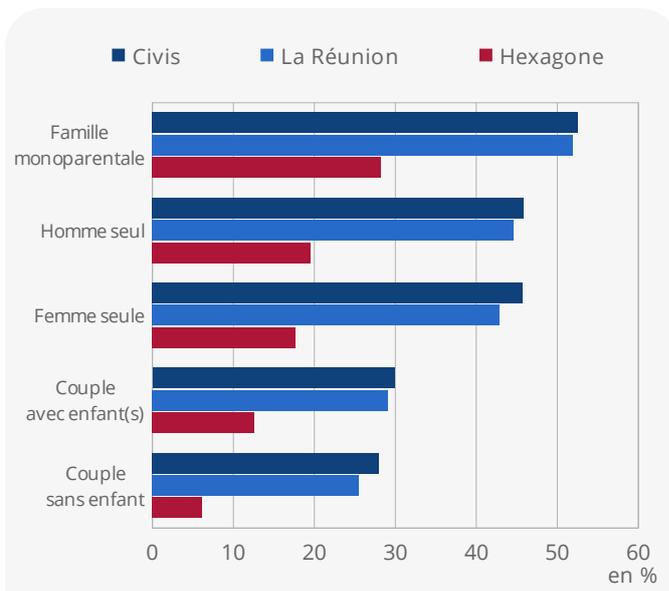
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



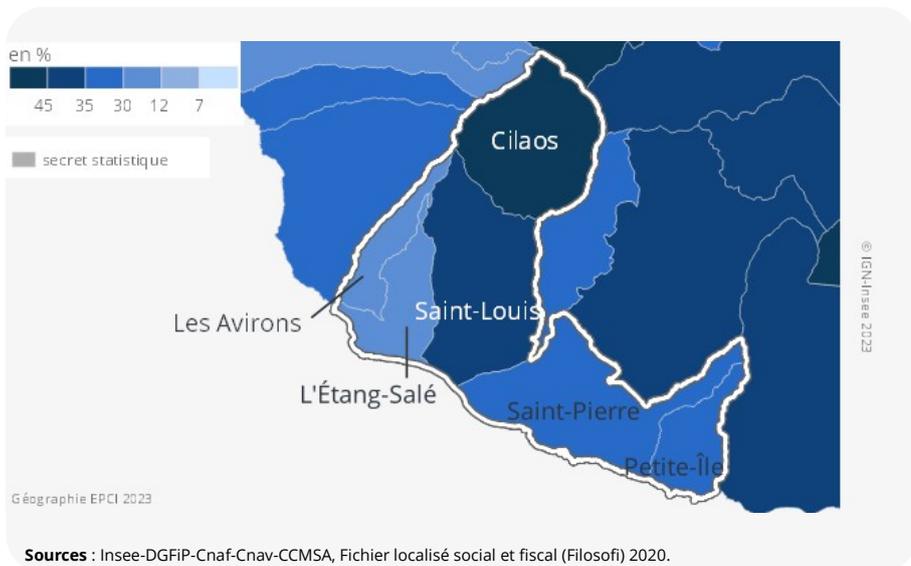
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

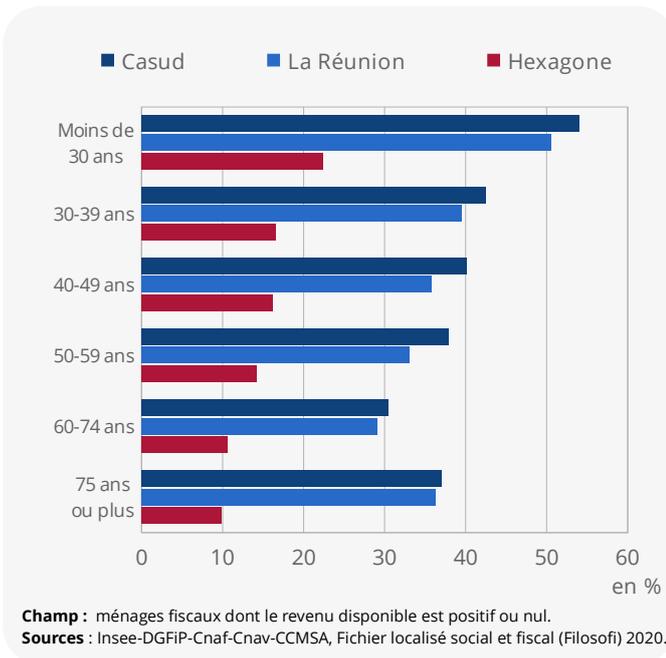
4. CA du Sud (Casud)

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

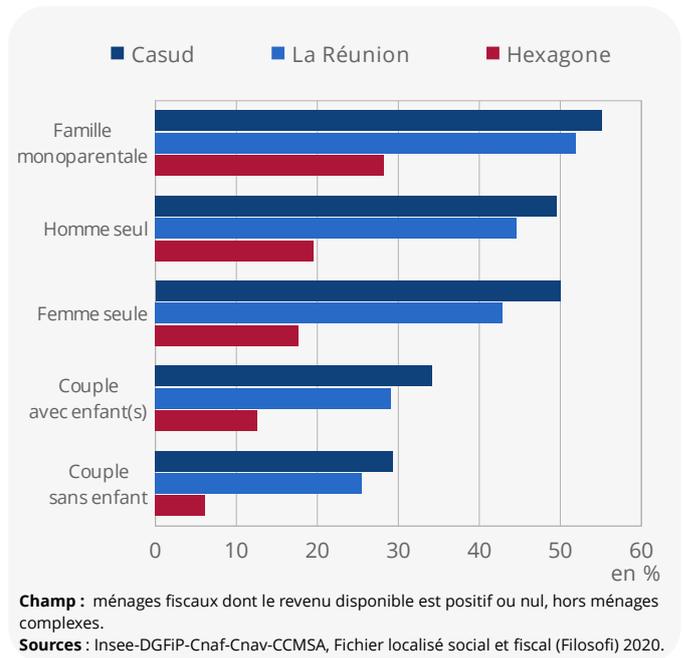
		Casud	La Réunion	Hexagone
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	38,9	35,6	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	25,3	22,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 270	10 450	10 740
	de la population	15 500	16 520	22 400

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ** : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

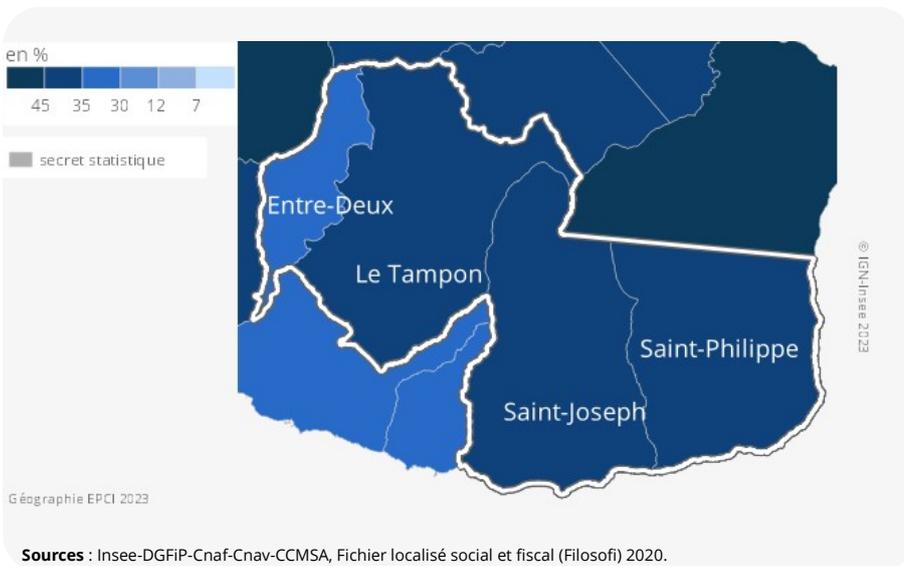
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



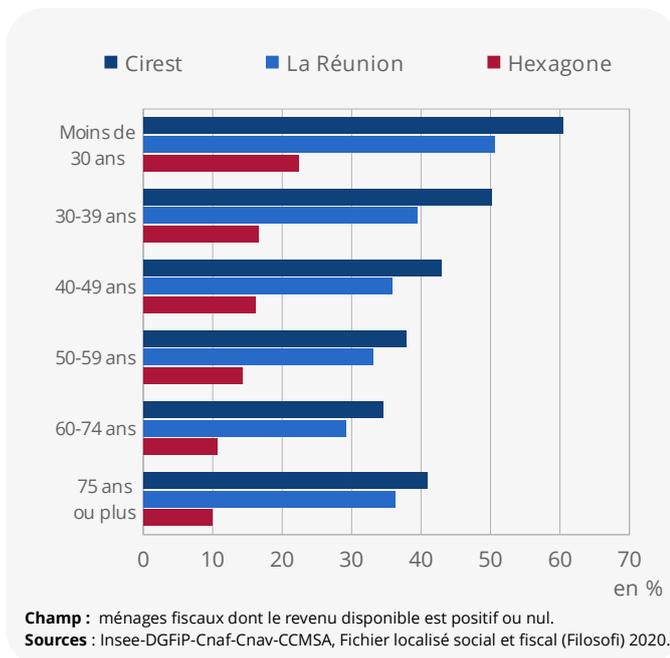
5. CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

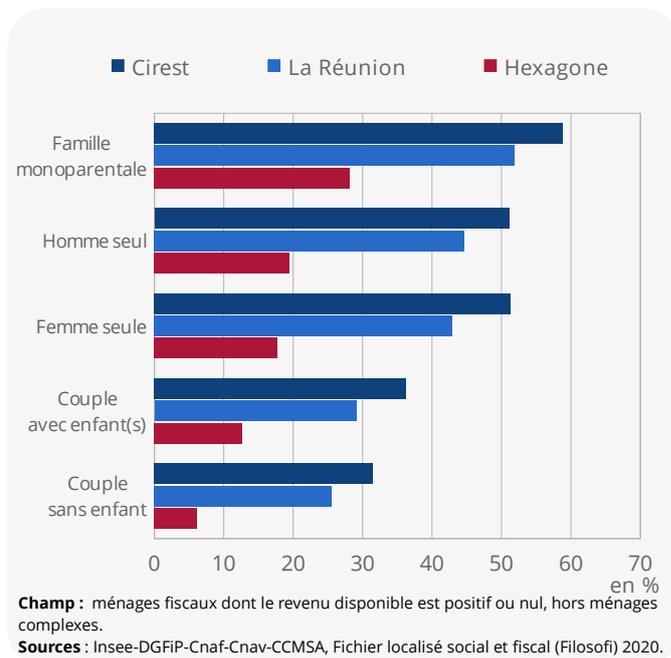
		Cirest	La Réunion	Hexagone
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	42,9	35,6	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	26,8	22,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 470	10 450	10 740
	de la population	14 690	16 520	22 400

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ** : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

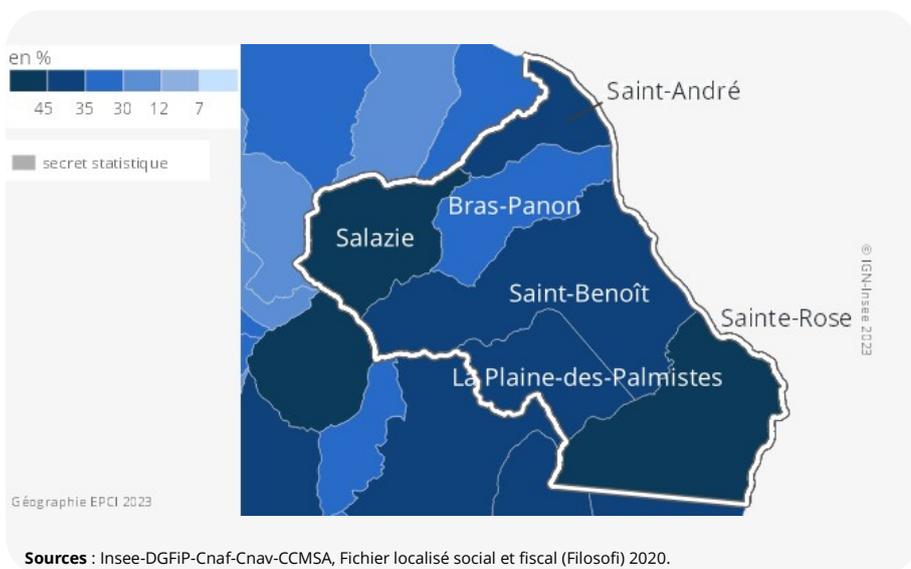
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



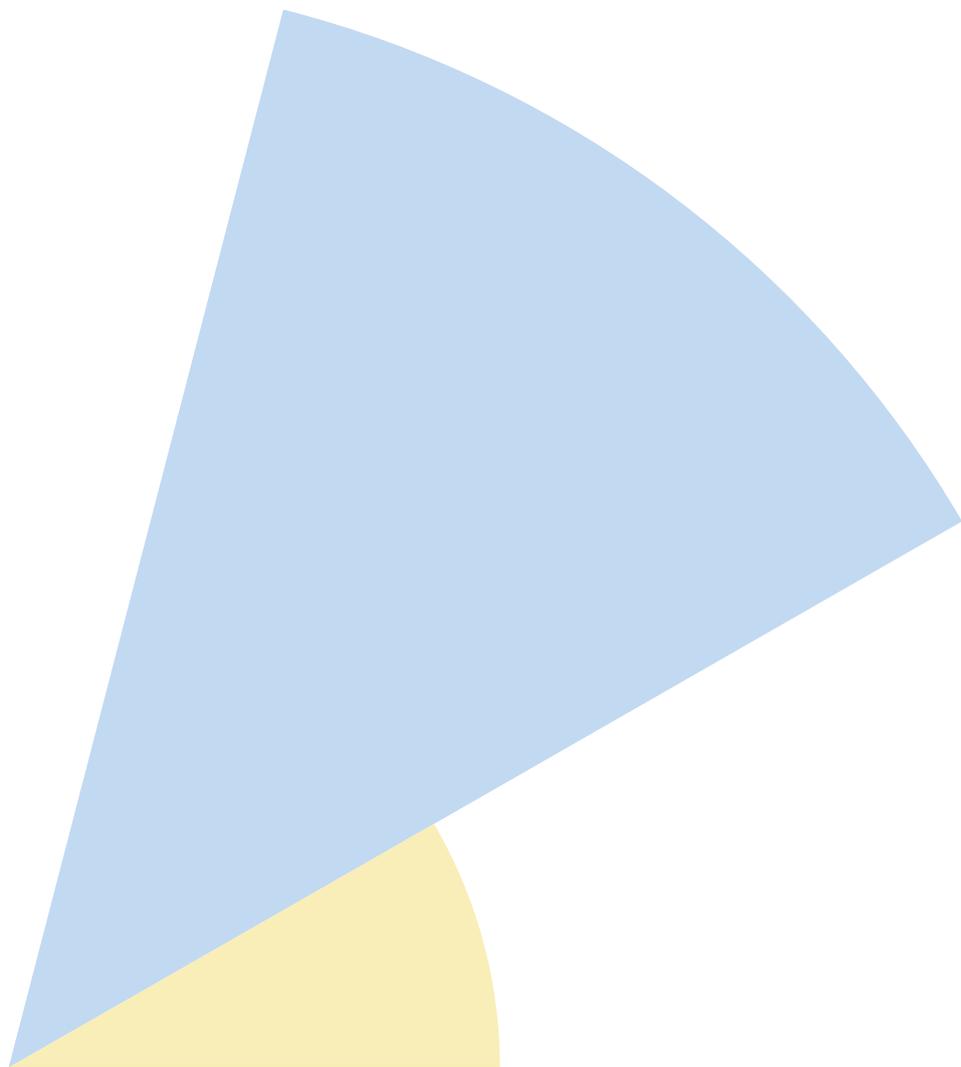
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



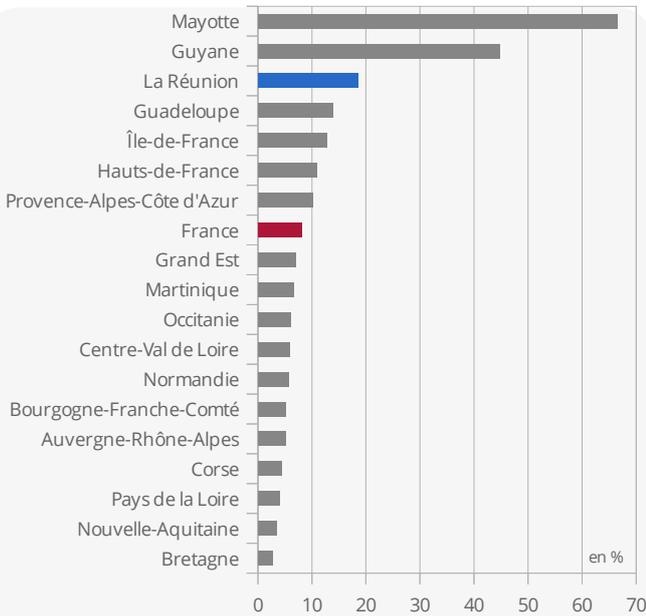
La pauvreté monétaire au sein des quartiers de la politique de la ville



Quartiers de la politique de la ville (QPV)

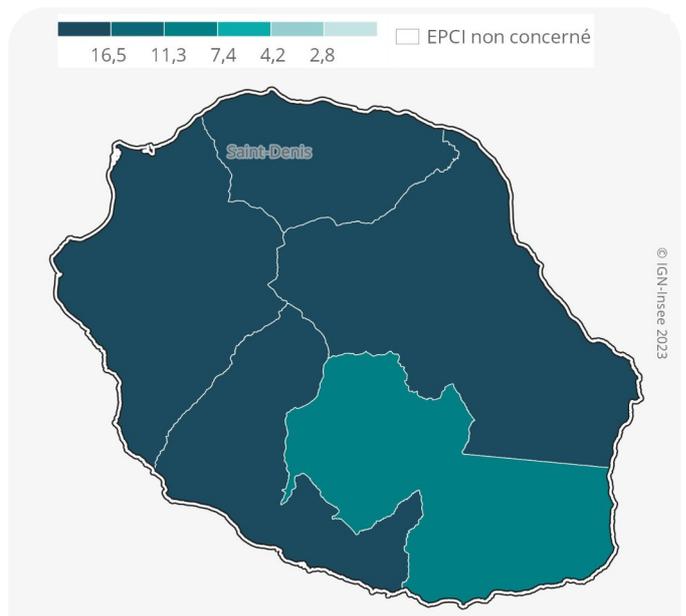
► 1. La population vivant dans un quartier de la politique de la ville

Part dans la population de la région



Source : Insee, recensement de la population 2018, 2017 pour Mayotte.

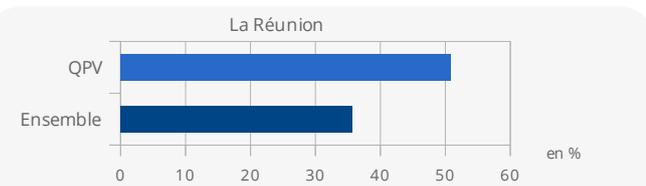
Part dans la population des EPCI



Source : Insee, recensement de la population 2018.

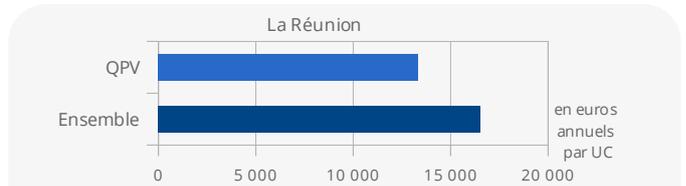
Géographie 2023

► 2. Taux de pauvreté monétaire



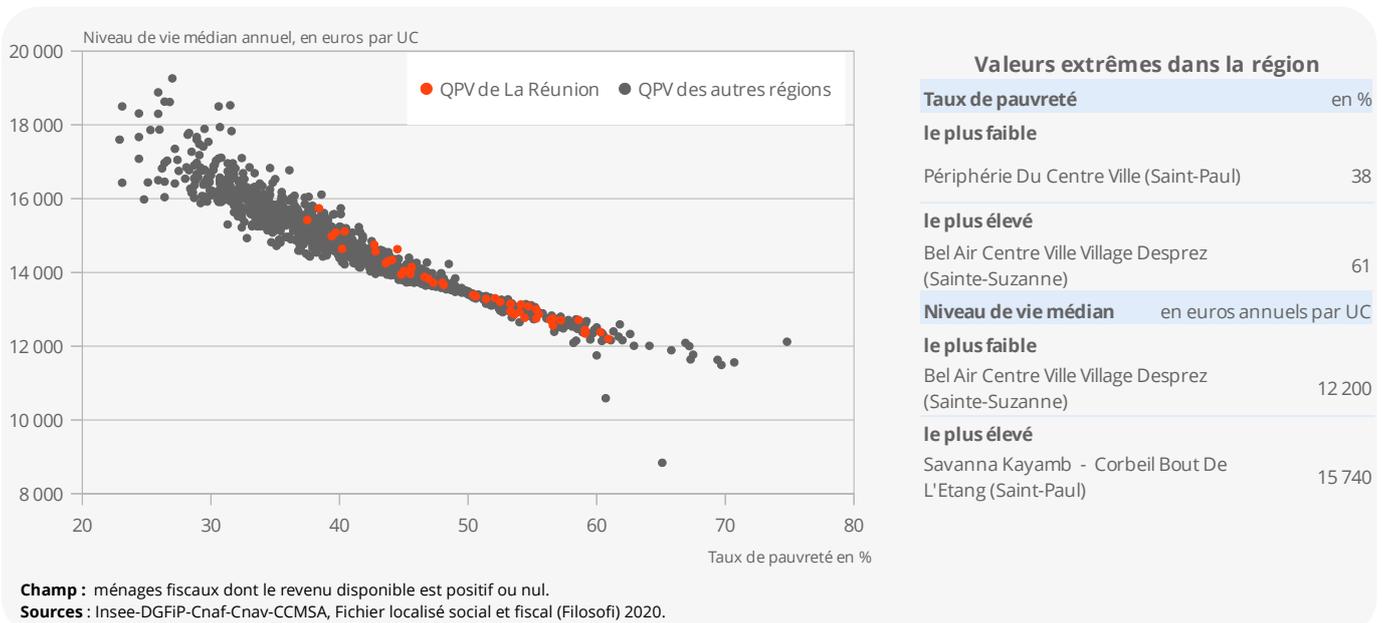
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 3. Niveau de vie médian



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Taux de pauvreté et niveau de vie médian dans les 49 quartiers de la politique de la ville de La Réunion et dans ceux des autres régions

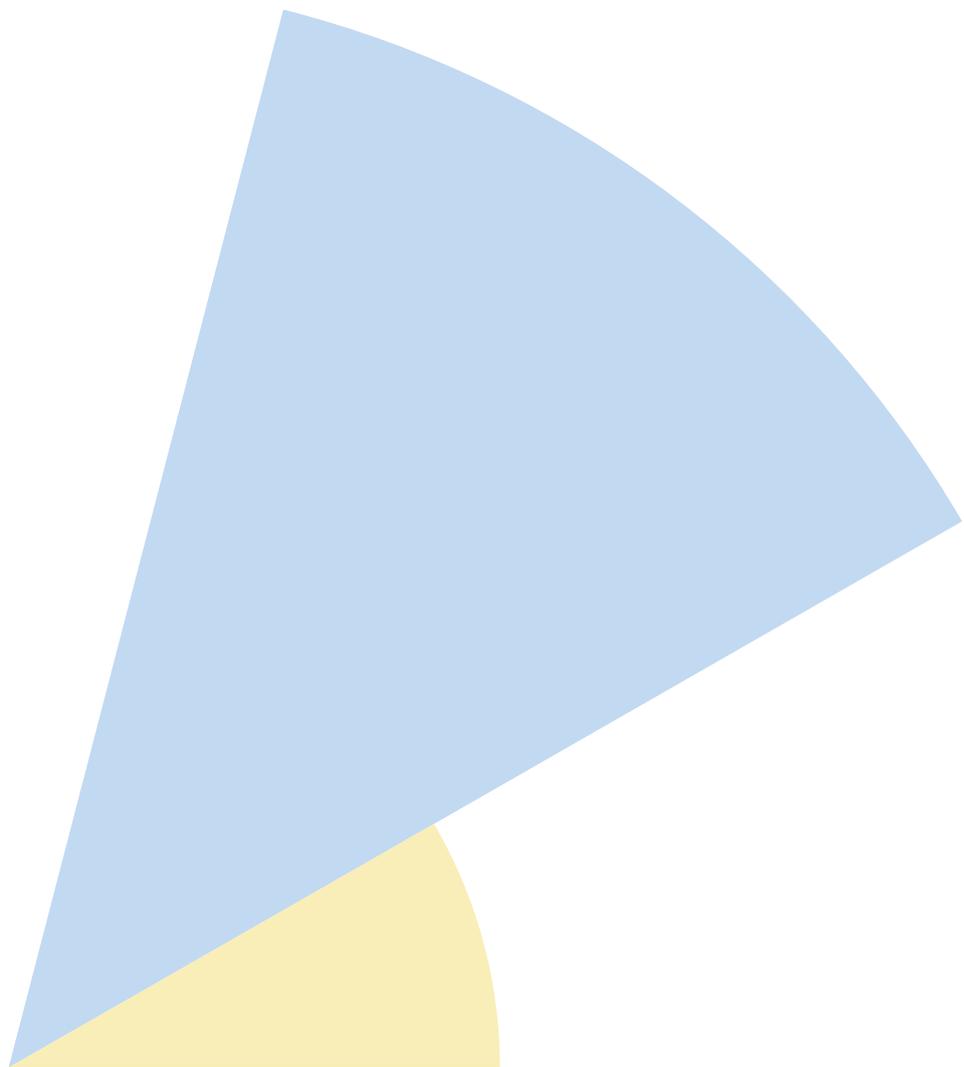


Valeurs extrêmes dans la région

Taux de pauvreté	en %
le plus faible	
Périphérie Du Centre Ville (Saint-Paul)	38
le plus élevé	
Bel Air Centre Ville Village Desprez (Sainte-Suzanne)	61
Niveau de vie médian	en euros annuels par UC
le plus faible	
Bel Air Centre Ville Village Desprez (Sainte-Suzanne)	12 200
le plus élevé	
Savanna Kayamb - Corbeil Bout De L'Etang (Saint-Paul)	15 740

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus



► Sources

L'enquête annuelle **SRCV** (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est le volet français de l'enquête européenne *Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)* qui a pour but la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Cette enquête sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres de l'Union Européenne sur les conditions de vie et les inégalités.

Le dispositif **Filosofi** (fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux) est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). C'est la source mobilisée pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin, à une maille pouvant aller jusqu'à l'infracommunal. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (revenus exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles) et les évolutions des indicateurs de revenu sont à interpréter avec précaution.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte, l'enquête **Budget de famille** est mobilisée. Cette enquête vise à étudier les dépenses et ressources des ménages résidant en France. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer, l'enquête Budget de famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DROM afin de fournir des résultats significatifs par département.

Le **recensement de la population** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).

La **base permanente des équipements** répertorie un large éventail d'équipements et des services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. En 2021, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

Les données de l'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) sont utilisées pour évaluer le taux de locaux (logements ou locaux à usage professionnel) raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique (FttH) par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Le **Système national d'enregistrement** (SNE) permet de suivre les demandes et attributions de logements sociaux et de construire des indicateurs de tension sur ce marché.

Les données de la **Carte des loyers** produites par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) sont mobilisées pour construire un indicateur traduisant la part de la population exposée à des niveaux de loyer élevés. Cet indicateur est défini à partir de la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce estimé par l'ANIL est supérieur à un seuil. Ce seuil est défini comme le loyer auquel sont exposés la moitié des locataires, soit 12,5€/m² au niveau national. Il est défini de la même manière pour chaque région. L'indicateur ainsi construit peut prendre quatre modalités : « très importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 9^e décile national, « importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 3^e quartile national, « importante par rapport à la région » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil régional est supérieure au 3^e quartile régional, et « faible » dans les autres cas.

Des travaux sont en cours à l'Insee à partir des données de SeLoger pour construire un indice des loyers déclinable localement, qui doit permettre d'éclairer l'hétérogénéité entre territoires. Des premiers résultats seront publiés d'ici la fin de l'année 2023.

► Définitions

La **pauvreté institutionnelle** correspond à une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté, à travers les aides et minima sociaux versés aux personnes en situation de précarité. Dans cette étude, la pauvreté institutionnelle est restreinte aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé.

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union européenne est défini depuis 2017 comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Le **niveau de vie** du ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : 1 pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Dans sa version à trois niveaux, elle définit trois types de communes : les **communes urbaines denses**, les **communes urbaines de densité intermédiaire** et les **communes rurales**. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer les **communes rurales périurbaines**, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des **communes rurales non périurbaines**, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

► Méthodologie

Typologie de ménages pauvres

Afin de déterminer les profils caractéristiques des ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils de ménages pauvres ont été construits dans le cadre d'un travail partenarial avec la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP). Ils correspondent à différents vécus des situations de pauvreté monétaire selon l'insertion dans l'emploi, l'âge et les conditions d'occupation du logement. Ces six profils représentent par ailleurs des publics cibles distincts des politiques publiques.

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi, permettant de distinguer les retraités, les ménages insérés sur le marché du travail, et ceux non insérés. Pour être qualifié « d'inséré sur le marché du travail », un ménage doit percevoir des salaires, traitements ou revenus non salariés au moins égaux à un demi Smic par adulte (14 623,20 euros nets annuel pour 35h/semaine en 2020). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés dans l'emploi.

Parmi ces derniers, les ménages de moins de 30 ans sont isolés car concernés par des thématiques spécifiques de formation et d'entrée sur le marché du travail. Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires, les locataires du privé et les locataires du parc social. Cette approche par le logement permet d'aller au-delà de la seule dimension des revenus et de traduire des écarts de conditions de vie. En effet le statut d'occupation du logement, fortement lié au lieu de résidence, est à l'origine de différences dans les dépenses de logement et de transport, ainsi que de disparités dans l'accessibilité à l'emploi ou aux équipements.

Niveau de fragilité

• Niveau de fragilité pour un indicateur

Un EPCI est dit **très fragile au niveau national** pour un indicateur s'il fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national (valeur de l'indicateur supérieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est dit **fragile au niveau national** pour un indicateur si, au niveau national, il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés sans faire partie des 10 % des EPCI les plus touchés (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile et inférieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} quartile et supérieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional** pour un indicateur s'il ne se positionne pas comme fragile ou très fragile au niveau national, et s'il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés au niveau régional (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile régional, ou inférieure au 1^{er} quartile régional pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

• Niveau de fragilité pour un thème

Un EPCI est considéré comme **très fragile au niveau national pour un thème** si le positionnement du territoire est très fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs et au moins fragile au niveau national pour l'autre.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau national** si le positionnement du territoire est très fragile pour deux indicateurs et pas fragile pour l'autre, très fragile pour un indicateur, ou fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional**, s'il n'est pas considéré comme fragile ou très fragile au niveau national, et si le territoire est dit fragile au niveau régional pour au moins deux indicateurs.

► Pour en savoir plus

Garnero M., Guillaneuf J., « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses* n°77, octobre 2022.

Brendler J., Comte S., Follin J., Hurard C., Silvestre E., « Panorama de la pauvreté en Normandie : une diversité de situations individuelles et territoriales », *Insee Dossier Normandie* n°21, février 2022.

Audoux L., Prévot P., « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », *Insee Focus* n°270, juillet 2022.

Le Hir B., Bono P.-H., « Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ? », *Note d'analyse* 117, France Stratégie, février 2023.

Flachère M., Lardellier R., « Un travailleur sur dix reste pauvre malgré les autres ressources de son ménage », *Insee Analyses Occitanie* n°116, juin 2022.

Azouguagh M., Delmas F., « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première* n°1884, janvier 2022.

Gleizes F., Pla A., « En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », *Insee Focus* n°294, mars 2023.

Guillaneuf J., Picard S., Rousset A., « Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population », *Insee Première* n°1940, mars 2023.

Robin M., « Niveau de vie et pauvreté en 2020 à La Réunion - Le taux de pauvreté continue de baisser en 2020, malgré la crise sanitaire », *Insee Flash Réunion* n°245, janvier 2023

Dehon M., « Devenir pauvre, le rester ou sortir de la pauvreté entre 2015 et 2018 - À La Réunion, 20 % des adultes sont pauvres durablement », *Insee Analyses Réunion* n°73, août 2022

Grangé C., « Niveaux de vie et pauvreté à La Réunion en 2019 - Près d'un enfant mineur sur deux vit dans un ménage pauvre », *Insee Flash Réunion* n°219, janvier 2022.

Panorama de la pauvreté à La Réunion

Une forte pauvreté et des fragilités territoriales liées à l'insertion professionnelle et la situation familiale

Insee Dossier La Réunion

n°7

Octobre 2023

Avec 36 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté en 2020, La Réunion est le troisième département le plus pauvre de France, après Mayotte et la Guyane. La pauvreté y est 2,5 fois plus fréquente que dans l'Hexagone. Elle est plus élevée à l'est de l'île et un peu moindre au nord et à l'ouest. Un ménage jeune sur deux et une famille monoparentale sur deux sont pauvres.

À La Réunion, 23 % des ménages pauvres sont des ménages retraités et 11 % des ménages insérés sur le marché du travail, mais avec d'importantes charges familiales. Quatre autres types de ménages regroupent des ménages plutôt éloignés de l'emploi et dont les ressources proviennent majoritairement de prestations sociales.

Certaines fragilités économiques et sociales peuvent contribuer à renforcer la précarité des ménages pauvres. Au regard du niveau national, les EPCI de La Réunion sont très fragiles en termes d'insertion professionnelle de leurs habitants et de situations familiales potentiellement vecteurs de précarité. Ils apparaissent fragiles au regard de la formation initiale et des conditions de logement.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr



ISSN : 2275-4318
ISSN en ligne : 2272-3765

Insee Dossier La Réunion
N°7
Octobre 2023